

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 30/05/2016.

Séance ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boikete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme./Mw. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Warnotte, Vandenaabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Absent / Afwezig : M./Dhr. Azzouzi.

Par tirage au sort, Monsieur Jabour est le premier à voter en cas de vote.

Différents points sont ajoutés en fin d'ordre du jour, avant le huis-clos.

Deux questions orales de Madame Warnotte, l'une porte sur le parc rue Potagère et l'autre sur l'intégration des personnes handicapées.

Monsieur Mouhssin ajoute une question orale portant sur la fête des familles.

Monsieur Balsat posera une question quant à l'article 36 du règlement.

**1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 avril 2016; approbation.
Proces-verbaal van de zitting van de Gemeenteraad van 25 april 2016;
goedkeuring.**

M. Neve : Lecture des décisions du conseil communal du 25.04.2016.

Approuvé - Aangenomen

**2. Conseil de l'Aide sociale; remplacement d'un conseiller.
Raad voor Maatschappelijk Welzijn; vervanging van een raadslid.**

Approuvé - Aangenomen

**3. Règlement-redevance pour la délivrance de documents administratifs ;
modification.
Retributiereglement voor de aflevering van administratieve documenten ;
wijziging.**

Monsieur le Président : Un arrêt du conseil d'état est tombé, celui-ci juge excessif le montant de 2500 euros demandé pour la redevance pour le bingo. Une redevance diminuée de moitié est proposée pour les bingos. La redevance pour les certificats de conformité des carrées est supprimée. Il y a également une demande du ministère de l'Intérieur de baisser à 2 euros la carte d'identité pour les non belges.

Monsieur Roekens : Dans le second paragraphe des considérants, il est fait mention d'une décision du Collège de création d'une cellule mixte concernant les bingos. Est-il possible de nous en dire davantage ? A quoi va servir cette cellule, qui y siège et quel est le résultat escompté ?

Monsieur le Président : Je propose de vous envoyer une note complète par écrit.

Madame Genot : Nous observons une prolifération des jeux de bingos sur le territoire suite à une modification de la législation allemande. De nombreuses machines trouvent refuge chez nous. Nous savons que cela amène des complications sensibles pour certaines familles. Je ne comprends pas, on justifie la diminution sur base de fragilités juridiques ; en quoi un montant inférieur serait-il moins fragile ?

Le gouvernement fédéral a annoncé sa volonté de taxer plus fort les jeux de hasard. C'est étonnant, nous diminuons et le fédéral augmente. Nous finançons le fédéral en quelque sorte.

Dernier point, nous n'avons pas d'outils communaux afin de pouvoir réglementer l'installation de ces machines. Nous avons déposé un amendement au fédéral afin que le bourgmestre soit compétent à instaurer une limite aux jeux de hasard. La majorité Di Rupo ne nous avait malheureusement pas soutenus, quels sont les outils à notre disposition afin de limiter cette concentration ? J'ai l'impression que cette diminution est un appel à l'installation.

Monsieur le Président : Non, nous sommes la seule commune de Belgique à avoir créé une taxe de cette importance. La commune de Schaerbeek nous ayant suivi dans ce mouvement. Le Conseil d'état estime le montant disproportionné et excessif. Nous venons ce jour avec une note approuvée par le Collège. Tout le travail administratif réalisé par la commune dans le cadre de cette attestation y est décrit. Sur base de celle-ci, nos spécialistes communaux proposent un nouveau montant. Nous continuons notre lutte contre la prolifération des bingos. Le Conseil d'état est cependant la plus haute juridiction de notre pays et lorsque il prend un arrêt, nous devons nous y conformer.

Madame Warnotte : Au niveau de la diminution à 2 euros des frais pour la carte d'identité des enfants, cette demande était en fait ancienne et avait déjà été formulée par le ministère par le passé. Un remboursement est-il prévu pour les parents s'étant acquittés de l'ancien montant ?

Monsieur le Président : Je n'ai pas analysé le dossier sous cet angle. Il s'agit d'un oubli de l'administration que nous corrigeons. Si des demandes en ce sens devaient arriver, nous les traiterons.

Monsieur Mouhssin : Le 1210 est un outil qui permet d'informer les citoyens. Un article pourrait prévenir les parents ayant trop payé pour la carte qu'ils ont droit à un remboursement.

Monsieur le Président : C'est une bonne suggestion, nous allons y réfléchir.

Les points 4 et 5 sont traités simultanément.

4. Prostitution ; règlement de police afférent à la prostitution en vitrine du 30 novembre 2015; retrait.

Prostitutie; politiereglement betreffende de raamprostitutie van de 30 november 2015; intrekking.

Mmes Laaraj, De Pauw, M. Muradyan et Mme Bulduk entrent en séance.

MM. Jassin, Yildiz et Mme Dagyarán quittent la séance.

5. Prostitution ; règlement de police afférent à la prostitution en vitrine ; adoption.

Prostitutie; reglement betreffende de raamprostitutie; goedkeuring.

Monsieur le Président : Afin d'éviter toute stigmatisation, nous avons accepté l'idée que l'on n'appose pas l'affiche sur le bâtiment mais dans des lieux visibles du quartier. Cette remarque est aujourd'hui intégrée dans le texte.

Secondement, après examen des différents dossiers par notre administration, d'envoi de courriers à ceux qui, pour raisons personnelles, souhaitent changer d'affectation, une série de numéros de police ne sont plus. Après examen, il y a lieu d'ajouter les 19 et 26 rue de la Prairie ainsi que le 66 rue Linné. Les numéros à retirer sont les 7 et 28 rue de la Prairie, le 90 rue des Plantes et le 14 rue de la Rivière.

Le Conseil d'état a pris un arrêté demandant le retrait du règlement, considérant que la commune de Saint-Josse n'a pas la compétence pour limiter les horaires de travail. Que la commune ne peut en aucun cas délivrer un certificat de conformité. Par contre, le même conseil estime que la commune peut interdire la prostitution sur son territoire, sauf dans 4 rues qui sont citées. Par ailleurs, aucun numéro de police n'a fait l'objet d'un commentaire. Nous avons souhaité, après la commission réunie, travailler au plus près. Je pense que nous avons actuellement une liste de numéros de police qui correspond à la réalité. Pour la commune, il s'agit aujourd'hui de tenir compte des remarques de la plus haute juridiction de notre pays. Comme vous le verrez, le nouveau règlement tient uniquement compte des remarques de cette plus haute juridiction. Un toilettage du texte a été effectué. Nous ne parlons plus de la définition d'une prostituée. Plus de certificat de conformité, plus d'horaire. Tout cela a été retiré. Le seul nouvel élément est que la demande de fermeture des carrées lors des braderies et autres fêtes de quartier, à titre exceptionnel. Je tiens ici à rassurer, il n'y a pas une volonté d'interdiction, notre seule volonté a toujours été de lutter contre la traite humaine. Nous continuerons également dans notre volonté d'améliorer le cadre de vie de tout un chacun. La majorité poursuit les investissements dans le quartier. Nouveau commissariat de police, renouvellement des logements sociaux avec les HBM, création d'une nouvelle crèche et d'un espace vert, renouvellement de la place Saint-Lazare, création d'une antenne du CPAS, création de logements, d'une maison des enfants. Il y a une réelle volonté de la commune de rénovation urbaine. Nous avons émis la demande à la Région de pouvoir bénéficier d'une aide régionale afin de poursuivre la rénovation urbaine. Dans ce cadre, la commune maintient sa volonté de redéfinir la place de la prostitution dans le quartier. Nous n'abandonnons pas la piste d'Anvers qui est une priorité pour nous. Cependant, pour cela, des moyens que nous n'avons pas à notre niveau sont nécessaires.

Depuis le début de la législature, nous avons créé les conditions nécessaires à la concertation. Nous avons mené des actions fortes dans le quartier en matière de

propreté, de sécurité et de contrôle. Nous les poursuivrons. Ce n'est pas parce que cet arrêt du Conseil d'état est tombé que nous n'avons pas les moyens de lutter contre les problèmes de moralité ou de tranquillité publique dans le quartier. Il y a des leviers qui le permettent.

Ce règlement, nous le proposons aujourd'hui à l'adoption en urgence. Pour une raison essentielle : afin d'éviter le problème d'instabilité juridique que constituerait l'absence de règlement et qui provoquerait de l'instabilité sociale.

Je le répète, notre intention est de faire de ce quartier un quartier paisible et agréable à vivre pour tous. Nous continuerons à prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

Madame Genot : J'avoue être étonnée par votre discours. Il est teinté d'optimisme alors que, à mon sens, la commune a reçu une gifle. La conséquence est que nous avons perdu un outil et ce sont les habitants du quartier Nord qui vont en souffrir. La situation est pour moi dégradée par rapport à celle qui prévalait avant le règlement cassé par le Conseil d'état.

En 2011, après un long travail avec les différents intervenants, Schaerbeek adopte 2 règlements. Un règlement d'urbanisme visant à ce que les carrées soient un minimum décentes : qu'il y ait des points d'eau, des toilettes etc. Un règlement de police visant à mettre un peu d'ordre dont une règle : une seule personne par carrée. Si cela est appliqué sur le terrain, cela change favorablement la situation et permet une identification des personnes qui *in fine* contribue à lutter contre la traite. C'était tenable, cela n'avait pas été attaqué. Le règlement de 2011, nous ne l'avons pas appliqué, contrairement à Schaerbeek. En mars 2015, nous nous sommes réveillés et l'on a usé de cet outil. Toute une série de carrée qui ne respectaient pas les règles ont pu être fermées. Nous avons un outil valable, n'ayant pas été attaqué dans les 60 jours au Conseil d'état.

Vous êtes arrivé avec un nouveau règlement, sans concertation aucune. Nous vous avons prévenu. Il a été cassé.

Nous avons payé une fort belle étude. Une solution telle que celle d'Anvers est impayable. Nous n'avons pas les moyens de racheter toutes les maisons pour construire un grand centre. Nous savons que nous ne le ferons pas. Quelle est la situation ?

Vous nous proposez un nouveau règlement où il n'y a plus aucune limite au nombre de prostituées par carrée. Plus aucune identification des travailleuses, c'est une porte ouverte à la traite humaine. La situation est terriblement dégradée par rapport à celle qui prévalait avant. Il est dès lors difficile d'interpréter votre optimisme.

Vous aviez fait une promesse : il fallait absolument dégager les rues de la Prairie et de la Rivière afin de désenclaver le quartier et de permettre aux personnes de descendre vers le centre ville. Ici, vous nous proposez un règlement où l'on institue, où l'on renforce encore la présence de la prostitution sur ces deux axes.

Vous nous direz, avec de la police ordinaire, on peut encore un peu contrôler la traite, le proxénétisme. Je suis d'accord, nous avons des outils, mais ils sont plus faibles que ce que nous avons auparavant, avec le règlement de 2011.

Lors de l'adoption du nouveau règlement, on a fait passer la prostitution comme principale nuisance du quartier. Lorsque l'on est sur le terrain, on observe qu'il s'agit en

fait du bruit. Et celui-ci a différentes causes : aussi bien les bars que l'absence de plan de mobilité. Des marchands de sommeil sévissent en entassant un nombre de personnes incroyable dans des petits logements, personnes qui, du coup, vivent dans la rue. Le quartier Nord est laissé à lui-même dans une situation compliquée et celle-ci va se dégrader avec le règlement proposé.

Monsieur Balsat : Je tiens à le préciser, le règlement de 2011 était déjà en soi illégal et n'a été sauvé que par l'introduction trop tardive d'un recours. Je suis surpris de voir apparaître une carrée au 55 rue de Linné, celle-ci est absente du règlement de 2011.

J'observe que le jugement rendu par le Conseil d'état met notre voisine de Schaerbeek dans l'embarras également.

Mes collègues et moi-même n'étions pas contre un accompagnement de la prostitution, nous vous l'avions dit. Il est clair que voir des personnes s'exhiber ou exhiber des objets plus qu'expressifs en vitrine n'est pas tolérable. Il faut trouver des pistes et rouvrir un débat.

Vous avez fait référence à la situation à Anvers. Là-bas, lorsqu'une prostituée entre dans une carrée, dans les deux heures, le propriétaire transmet par voie électronique un numéro d'affectation auprès du bureau de police. L'horaire de la praticienne doit être spécifié. A Anvers, on ne tolère pas plus de 12 heures. Il est par contre toléré que deux personnes utilisent la même carrée. L'avantage de ce système, qui n'est pas un règlement, est que l'on réduit considérablement les sous-locations : un contrôle de police étant effectué dans la journée même.

Monsieur Clerckx : Nous vous avons prévenu, le règlement était mal rédigé. Vous ne nous avez pas écouté, le règlement a été cassé. Je souhaiterais que maintenant, nous travaillions posément, avec sérieux. Il y a urgence, elle n'est cependant pas telle que l'on doive bricoler un règlement dans les trois semaines. Je pense que ce nouveau règlement, même aussi succinct, porte encore le flanc à la critique.

Je souhaiterais insister sur la concertation avec d'autres intervenants, avec d'autres communes. Vous nous dites que des contacts ont eu lieu, il n'y en a pas trace. Il n'y a pas trace d'une vraie concertation, organisée et officielle avec Schaerbeek et Bruxelles-Ville. C'est une erreur.

Je vois deux possibilités de recours au sein du règlement proposé. Dans le second article, je vois que vous avez ajouté quelques numéros, j'espère que vous n'en avez pas oublié un seul, existant de droit ou de fait. Si une seule carrée existante ne s'y retrouve pas, elle pourra faire un recours et il aura des chances d'aboutir.

Par ailleurs, au niveau de l'article 4, je pense qu'il est abusif. Vous pouvez estimer que pendant une brocante, une braderie, des mesures supplémentaires doivent être prises afin de limiter la visibilité de la prostitution. Mais l'interdiction totale de travailler est abusive. C'est une autre porte ouverte aux recours et ils ont également des chances d'aboutir. Pourquoi ne prenez-vous pas une mesure telle que l'interdiction de se mettre en vitrine lors des braderies et marchés ?

Voici les failles que je pense avoir trouvées, je vous conseille de revoir cette nouvelle proposition.

Monsieur Medhoun : Pour le groupe PS, cela a été dit, il y a un vide juridique qui est problématique. Le Collège et le bourgmestre ont travaillé au plus vite. Oui, il faut agir vite, pour les raisons qui ont été invoquées tout à l'heure. Quant à l'objectif, il est très difficile de rénover un quartier en profondeur, d'y injecter à peu près 70 millions d'euros, de développer les équipements collectifs, d'effectuer toute une série de recherches de fonds ; et d'en même temps, de ne pas avoir comme obsession la lutte contre la traite humaine et —par ailleurs— une redéfinition de la place de la prostitution dans le quartier.

Notre conviction est que le cap est bon, il y a —aussi— de la concertation, elle ne date pas d'aujourd'hui.

En tous cas, cette ambition de faire en sorte que —au moment où l'on va rénover en profondeur un quartier— on puisse aussi faire en sorte qu'il y ait de la justice pour tous, c'est un peu une parabole qui tient compte du temps : construire un parapluie pour y mettre les plus faibles, je pense qu'il s'agit là du point commun entre les bancs de la majorité.

Madame Warnotte : Je partage tout à fait l'indignation de madame Genot.

Je vois qu'aujourd'hui, vous adoptez un profil plus bas et faites également mention des autres problèmes liés à l'ouverture des carrées, au trafic intempestif, au fait que les cafés restent ouverts toute la nuit, au fait qu'il y a des trafics d'armes et autres en tous genres.

Lors de la commission qui a eu lieu cette semaine et qui a été convoquée en urgence, vous êtes venus avec des arguments relatifs à l'arrêt du Conseil d'état. Je vous y ai expliqué que les deux éléments que vous invoquiez ne se retrouvaient pas dans l'arrêt du Conseil d'état. Non, l'arrêt du Conseil d'état ne dit pas que la commune de Saint-Josse a le droit d'interdire la prostitution sur tout son territoire excepté les 4 rues qu'il cite.

Et non, l'arrêt du Conseil d'état ne s'est pas prononcé sur les polices qui ont été mises en place par Saint-Josse. Pas parce qu'il les approuve, au contraire, car en réalité les violations de la loi étaient tellement graves que l'arrêt du Conseil d'état n'a pas considéré utile de regarder ces polices plus en profondeur. Il s'est contenté de dire que le règlement qui a été pris violait la loi de manière tellement grave qu'il n'y avait pas lieu d'examiner les autres moyens qui avaient été soulevés par ces dames.

Je ne peux pas vous laisser dire que l'arrêt approuve la politique de Saint-Josse, c'est faux. Ni qu'il approuve que l'on interdise la prostitution sur toute la commune à l'exception de 4 rues, c'est faux également.

Monsieur Mouhssin : Nous souhaitons être constructifs et proposons des amendements.

Le premier est de remplacer l'article 6 qui dit, « Le présent règlement entre en vigueur 5 jours après sa publication » par un nouvel article 6 « Le présent règlement en vigueur 5 jours après sa publication pour une période expirant le 30 juin 2020 ». Pourquoi fixons-nous une date ? Nous nous référons au plan-guide de l'étude prospective du quartier Nord. Le guide prévoit de concentrer les lieux dédiés à la prostitution. Il est dès lors nécessaire de réévaluer de manière périodique la répartition spatiale des lieux dédiés à la prostitution. Il nous semble dès lors qu'il serait bon que, dans 4 ans, nous nous retrouvions ici pour réévaluer la situation et analyser si il y a lieu de diminuer ou augmenter en fonction des rues.

Le second est d'insérer entre l'article 2 et l'article 3 un article 2 bis : « La prostitution sera interdite dans la Rue de la Rivière à partir du 30 juin 2019 ». Nous mettons la date de 2019 car nous estimons que trois années devraient être suffisantes pour travailler sur le sujet. Le 30 novembre 2015, vous déclariez : « A terme, avec le contrat de rénovation urbaine, l'objectif du Collège est d'interdire la prostitution rue de la Rivière et rue de la Prairie. Pour quelles raisons ? Il y a des gens qui souhaitent monter par la gare du Nord, par la place Rogier et ne pas être embêtés. De la même manière, il y a des gens qui veulent regagner la gare, le métro et ne pas avoir de problèmes. C'est là un principe que nous avons décidé au niveau du Collège. »

L'étude prospective quartier Nord met en évidence que la rue de la Rivière est un axe piétonnier structurant et qu'il est essentiel de désenclaver le quartier.

Nous pensons qu'en trois ans, en supprimant les carrées rue de la Rivière nous tendrons vers cet objectif. Je tiens à rappeler que la compétence du Conseil communal en la matière est régie par l'article 121 de la nouvelle loi communale, rédigé comme suit : « Des règlements complémentaires de la loi du 21 août 1948 supprimant la réglementation officielle de la prostitution peuvent être arrêtés par les Conseils communaux, s'ils ont pour objet d'assurer la moralité ou la tranquillité publique. Les infractions qu'ils prévoient sont punies de peines de police. ». Nous pensons que nous avons là les éléments pour limiter la prostitution dans la rue de la Rivière.

Le troisième amendement est de placer dans l'article 3 après « Est interdite l'exhibition en vitrine de tout élément, objet, dessin, photo ou accessoire à connotation sexuelle ou tendant au plaisir sexuel. » la phrase suivante : « Une charte de bonne conduite sera élaborée par la commune en concertation avec les acteurs de terrain. »

Ceci car nous pensons que l'autogestion d'un secteur permet aussi d'encadrer les excès de certains.

Voici les 3 amendements que nous soumettons au vote, nous proposons qu'ils soient cosignés par les autres groupes, si ils le souhaitent.

Monsieur le Président : Je ne suis pas d'accord avec Madame Genot qui dit que Schaerbeek est exemplaire en la matière et n'a pas souffert d'aucun recours par rapport à ses règlements. C'est faux, une association a déposé un recours contre ces règlements, malheureusement pour elle, trop tardivement.

La Ville de Bruxelles se trouve devant les mêmes réalités : le Conseil d'état remet à chaque fois en cause la compétence des communes par rapport à un certain nombre d'actes. C'est pour cela que j'appelle à une réponse au niveau du fédéral dans la mesure où cette compétence lui incombe. Nos compétences sont urbanistiques et au niveau du règlement de police. Nous n'avons pas la compétence en la matière concernée.

Monsieur Mouhssin propose une charte et de l'autogestion. C'est justement cela que nous dit le Conseil d'état. Celui-ci nous dit que l'on ne peut pas identifier des gens qui travaillent à l'intérieur des carrées, c'est clair, nous ne pouvons pas avoir une liste.

Je n'ai par ailleurs jamais déclaré que le Conseil d'Etat approuvait la politique de la commune de Saint-Josse.

Par rapport aux marchands de sommeil, interpellez-moi à ce sujet, nous avons effectué un travail titanesque dans le quartier au niveau de l'inventaire du patrimoine, et nous n'arrêtons pas.

Nous n'avons pas la même vision que la commune de Schaerbeek au sujet de la prostitution. C'est vrai. Cette commune a toujours pensé que les choses devaient se poursuivre ainsi. Notre majorité entend des gens qui n'acceptent pas cette situation. Lorsque nous avons effectué des contrôles, nous avons constaté la présence de traite humaine dans les carrées.

Certaines vitrines permettaient l'exploitation de femmes. Je ne parle pas de celles qui le font depuis plusieurs années correctement et dans la dignité, je n'ai aucun problème avec cela. Je suis un jeune qui ait grandi dans ce quartier et j'ai connu cette pratique de la prostitution qui ne posait aucun problème. Il y a cependant eu une évolution ces dernières années. La présence de la traite humaine est une réalité que l'on ne peut nier.

La dernière fois que nous avons retiré un numéro de police, c'était en 2013, il n'y a pas eu de recours. Ici, nous avons écrit afin de vérifier auprès de ceux qui souhaitent changer d'affectation. Si il devait y avoir un cas particulier, nous repasserions au Conseil communal. Nous essayons d'être dans la transparence, dans l'objectivité, dans le traitement de tous les dossiers.

La concertation est de mise. Nous nous concertons en permanence, il m'arrive régulièrement d'en converser avec mon collègue de Schaerbeek. Je me suis rendu à des réunions au niveau régional afin de traiter de ce sujet, avec la Ville également. Lorsque l'on effectue une analyse globale, nous observons que tous les bourgmestres sont dépassés.

Lorsque vous nous dites qu'il n'y a plus rien. Nous souhaitons mettre fin au flou, c'est pour cela que nous vous demandons aujourd'hui de voter ce règlement.

Au niveau de l'accompagnement de la prostitution, avec les propriétaires et les prostituées, nous n'avons pas de problème pour effectuer celui-ci.

Nous essayons de trouver des solutions. Il y a une volonté d'améliorer le cadre de vie pour tout le monde. Nous ne sommes pas défaitistes et n'acceptons pas la traite humaine dans nos quartiers ou que l'on y vende des armes et de la drogue. Nous nous indignons contre tout cela. Ce n'est pas juste de dire que nous faisons une fixation contre la prostitution. Notre premier et seul souci est la traite humaine.

J'entends vos remarques monsieur Clerckx, je vous ferai néanmoins observer que nous avons tout de même demandé des avis juridiques avant de présenter ce règlement à votre sagacité.

Des moyens considérables sont nécessaires pour transformer le quartier Nord, c'est pour cela que, dès 2013, nous avons frappé à la porte du gouvernement régional afin de leur demander un contrat nous permettant de redéfinir la place de la prostitution.

Oui Monsieur Mouhssin, nous voulons à terme éteindre la prostitution rues de la Prairie et de la Rivière. Mais pour cela, nous devons éviter d'être disproportionnés comme l'a dit le Conseil d'état. Nous ne pouvons le faire qu'à certaines conditions.

Je vous dis ceci, aucun de vos amendements ne passera !

Monsieur Mouhssin : Excusez-moi Monsieur le Bourgmestre, vous êtes un parmi nous, je demande un vote, un vote individuel. La dictature, vous ne l'imposerez pas ici !

Madame Genot : Soyons clairs, depuis 2011, nous avons soutenu le règlement de 2011 car celui-ci permettait de faire baisser la prostitution dans le quartier et de l'encadrer. Il y avait un équilibre qui permettait aux gens de travailler tout en instaurant toute une série de règles.

Depuis 2011, nous vous avons interpellé tous les 6 mois au sein de ce conseil afin que le règlement soit appliqué. En mars 2015, vous vous êtes réveillé et l'on a commencé à travailler, la situation a commencé à changer sur le terrain. En catastrophe, vous avez réalisé un nouveau règlement. Vous dites qu'il est contre la traite mais lorsque l'on ne peut plus travailler après 23 heures, on ne touche pas que la traite, l'équilibre est rompu.

Si l'on propose de supprimer la prostitution rue de la Rivière c'est car nous pensons qu'il est possible de concentrer la prostitution. Cela s'est fait à Anvers, pourquoi pas chez nous ? On peut dire aux gens, vous avez le droit de travailler mais l'on va peu à peu concentrer sur certaines rues afin de libérer une rue de passage. Cela ne veut pas dire que l'on va empêcher les gens qui étaient là de travailler. C'est pour cela que l'on propose simultanément une évaluation et le terme de 2019. Nous laissons le temps de travailler. On libère cette rue car c'est une promesse que vous avez faite pendant la campagne et que nous avons faite également depuis 2006. On dit que ce serait important pour le quartier qu'il y ait une rue qui permette de descendre. Je propose que l'on arrête les promesses et que l'on travaille concrètement.

Monsieur Balsat : Je vous ferai un reproche, c'est la méthode. Vous souhaitez imposer des choses et les personnes se braquent.

Monsieur Mouhssin : Venons-nous aujourd'hui avec une proposition au dernier moment ? La commission s'est tenue jeudi. Nous avons évalué votre demande, un débat a eu lieu en commission et nous venons ce jour avec des amendements.

Monsieur le Président : Je propose ceci, nous sommes tous là, interdisons rue de la Prairie et rue de la Rivière. Nous y allons ?

Monsieur Mouhssin et Madame Genot : Attendons... D'accord.

Monsieur le Président : Je demande à notre juriste et à monsieur le secrétaire communal de bien vouloir refaire un règlement interdisant la prostitution dans ces deux rues.

Madame Genot : Nous ne proposons que la rue de la Rivière.

Messieurs Clerckx et Balsat : Cela ne tient pas la route.

Monsieur Mouhssin : Nous avons une commission, nous n'avons pas inventé un nouvel élément. Si vous prenez le compte-rendu analytique de novembre 2015, vous pouvez voir que le conseiller Mouhssin dit « en 2011 le groupe ECOLO a demandé de supprimer les carrées dans ces deux rues et la majorité en place à l'époque a refusé ». C'est quelque chose que nous avons déjà demandé en 2011.

Monsieur le Président : Je propose une suspension de séance afin de réfléchir plus avant à la proposition que je viens d'effectuer.

La séance est suspendue à 20h30 et reprend à 21h05.

Monsieur le Président : Suite aux amendements proposés par le groupe ECOLO, nous avons effectué une contre-proposition.

Monsieur Mouhssin : Nous avons déposé des amendements, nous les avons justifiés, nous souhaitons un vote sur ces amendements. Ceux-ci nous semblent équilibrés et permettent d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Monsieur le Président : Je vous rejoins, je comprends que vous ne souhaitiez pas aller aussi loin que la majorité en allant aussi vers l'interdiction dans la rue de la Prairie. Vous proposez la rue de la Rivière. Pourtant, vous avez rappelé mes mots. Les deux rues les plus fréquentées par les familles, par les navetteurs, ce sont ces les rues de la Prairie et de la Rivière. Vous faites beaucoup de cas de la rue de la Rivière, aucun de celui de la rue de la Prairie. Voyant que l'opposition fait des propositions concrètes, nous nous disons, alors, élargissons l'interdiction aux deux rues. Si vous ne souhaitez pas aller jusque là, et bien, au nom de la majorité, nous suivrons l'amendement proposé par le groupe ECOLO pour l'interdiction de la prostitution rue de la Rivière uniquement.

Monsieur Mouhssin : Nous proposons uniquement la rue de la Rivière suite à l'étude que vous aviez commandée. Vous vous êtes retirés et proposez —suite à la remarque du groupe ECOLO— d'intégrer également la rue de la Rivière. Je suppose que vous avez eu le conseil de juristes, ce n'est pas mon cas, je n'en ai pas eu le temps. Aussi, je m'abstiendrai, en marque de soutien à votre proposition, je vous fait confiance. Si vous souhaitez voter mon amendement, je le salue.

Monsieur le Président : J'ai expliqué ce soir que nous avions le souci de la légalité et que nous souhaitions suivre toutes les remarques du Conseil d'Etat. La seule chose que nous ajoutions était de pouvoir demander la fermeture des carrées à titre exceptionnel à l'occasion des braderies et autres grands événements.

L'argument de la disproportion, vous le mettez de côté avec votre amendement. Vous proposez l'extinction de droit pour les propriétaires qui ont des carrées dans une rue. Vous reprenez les propos que j'ai tenus à plusieurs reprises, propos que j'ai toujours contextualisés dans le cadre des moyens en provenance de la rénovation urbaine.

J'ai dit, lorsque nous en aurons les moyens, nous redéfinirons la place de la prostitution. Et c'est vrai, avec la ferme volonté et je vois que vous l'avez en partie, d'interdire les carrées dans les deux rues qui sont les plus fréquentées : rue de la Rivière, rue de la Prairie aussi.

Ici, lorsque l'on vous dit « Chiche », vous voulez l'interdiction rue de la Rivière, vous faites peu de cas du Conseil d'Etat par rapport aux avis qu'il pourrait rendre, allons jusqu'au bout. Mais si vous ne voulez pas aller jusqu'au bout, au moins, nous irons vers vous. Le groupe ECOLO le propose, interdisons déjà rue de la Rivière. Ce sera déjà un pas. Nous sommes prêts à faire ce pas. Que l'on retienne que l'on a pas fait le second pas et que nous le ferons à un autre moment.

Madame Genot : Après avoir reçu votre règlement. Nous n'avons pu que constater que la situation allait se dégrader dans le quartier, notamment suite au fait qu'il n'y a plus

aucune limitation au nombre de filles dans chaque carrée. Nous avons cherché la plus-value que l'on pouvait apporter au débat. Outre la charte établie sur base du dialogue, nous nous sommes dit, travaillons sur la rue de la Rivière. Pourquoi celle-là ? Objectivement, beaucoup plus de personnes l'empruntent. Ceci est un élément clair à faire valoir au Conseil d'Etat si nous sommes attaqués. Cette rue est un axe de passage structurant dans la commune. Second aspect, il n'y a que 9 carrées, pour 18 dans l'autre rue. Neuf carrées, nous pouvons nous dire que nous allons les acquérir, il y aura des expropriations, il y aura des mutations encouragées. Je pense que c'est gérable à l'échelle de notre commune. Neuf plus 18, nous serions à 27 carrées à gérer d'ici 2019, je ne suis pas certaine que la commune en soit capable.

C'est pour cela que nous avons fait une proposition qui permettait d'obtenir une plus-value pour le quartier. Moins intéressante certes que l'ancien règlement qui permettait de limiter à une personne par carrée. Mais qui permette de rencontrer cette ancienne revendication du quartier d'avoir une rue où l'on puisse passer sans être mal à l'aise.

J'ai peur que si nous allions trop vite, nous nous fassions casser à nouveau.

Monsieur Balsat : J'ai une question quant à l'amendement. Vous faites allusion au règlement communal d'urbanisme sur les lieux de prostitutions en vitrine. Je vous pose la question du bienfondé de cela car le COBAT ne permet pas, me semble-t-il, un règlement ciblé sur la prostitution.

Monsieur Clerckx : Je pense que l'important, aujourd'hui ou dans un mois, est d'avoir un règlement prostitution qui tienne la route. Nous en avons besoin et nous devons dès lors éviter toute possibilité d'annulation. Vous aurez déjà 20 recours des carrées qui ne se retrouvent pas dans votre second article mais qui existent dans les faits. Vous avez potentiellement, sur l'article 4, 80 carrées qui peuvent faire un recours car ils estiment cet article abusif. Si vous ajoutez les 9 carrées de la rue de la Rivière plus les 18 de la rue de la Prairie, ce n'est même pas la peine de voter ce règlement, il est déjà presque annulé !

Politiquement, je pense que nous sommes tous d'accord de tenter d'éradiquer la prostitution de la rue de la Rivière, mais cela ne se décrète pas par un règlement communal !

Monsieur le Président : Le groupe ECOLO a effectué une proposition. Nous avons surenchéri, ils considèrent que c'est aller trop vite en besogne. Nous acceptons la proposition du groupe ECOLO. Sur base de cette proposition, la majorité est d'accord d'interdire la prostitution rue de la Rivière. La majorité émet des réserves quant à la légalité de cette opération, malgré tout, nous allons le faire, il faut à un moment avancer. J'entends que lorsque nous prenons des mesures, elles sont douteuses, je pars maintenant de votre ligne. L'opposition fait une proposition dans le sens des dires du bourgmestre, nous prenons.

Le conseil vote à l'unanimité le retrait de l'ancien règlement (point 4).

Le premier amendement proposé par Monsieur Mouhssin est mis au vote et rejeté avec 17 votes défavorables pour 5 favorables et 3 abstentions.

Ont voté non : MM. Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mmes Laaraj, De Pauw, MM. Disli, Muradyan, Ozdemir, Fremal, Mme Mara et M. Kir.

Ont voté oui : M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mmes Warnotte et Vandenabeele.

Se sont abstenus : M. Clerckx, Mme Bulduk et M. Balsat.

Suivent les justifications d'abstention.

Monsieur Clerckx : On ne va pas donner 4 ans à un règlement que l'on trouve mauvais, en outre, le Conseil peut toujours —si à l'usage le règlement ne nous semble pas bon— en voter un nouveau, cet amendement ne nous semble pas pertinent.

Monsieur Balsat : Je m'abstiens car j'ai un doute quant à la bonne application du COBAT.

Le second amendement, cosigné par Messieurs Mouhssin, Medhoune et Mohammad, est porté au vote et adopté avec 22 voix favorables et 3 abstentions.

Ont voté oui : MM. Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj, M. Roekens, Mmes De Pauw, Genot, MM. Disli, Muradyan, Mouhssin, Ozdemir, Frémal, Mmes Warnotte, Vandenabeele, Mara et M. Kir.

Se sont abstenus : M. Clerckx, Mme Bulduk et M. Balsat.

Suivent les justifications d'abstention.

Monsieur Clerckx : Le groupe MR n'est pas contre le principe de supprimer la prostitution rue de la Rivière, au contraire. Par contre, juridiquement et techniquement, nous pensons que ce n'est pas une bonne idée que de le mettre ici dans ce règlement.

Laisser deux années et demi à ces 9 propriétaires, nous pensons que cela ouvre le champ à des recours en annulation.

Monsieur le Président : Pour le troisième amendement, la commune n'a pas de compétence quant à cette activité en tant que telle. Elle ne peut dès lors pas imposer une condition à l'activité en obligeant à signer une charte. Nous nous inscrivons ici plus dans un accompagnement social de la présence de la prostitution dans le quartier. On charge la commune de rédiger une charte avec les acteurs locaux en espérant qu'ils soient partie prenante, ce que nous espérons.

Le troisième amendement, cosigné par messieurs Mouhssin, Medhoune et Mohammad, est porté au vote avec le temps employé passé au présent à des fins d'uniformité dans le texte.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté oui : M. Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Meulemans, MM. Smahi, Clerckx, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj, M. Roekens, Mmes De Pauw, Genot, MM. Disli, Muradyan, Mouhssin, Ozdemir, Mme Bulduk, MM. Frémal, Balsat, Mmes Warnotte, Vandenaabeele, Mara et M. Kir.

Madame Genot : J'ai par ailleurs toujours un problème avec le 51-55.

Monsieur le Président : Il s'agit en fait du même immeuble. Le 51-55 est une seule carrée, il s'agit du même immeuble au niveau de la référence du numéro de police.

Madame Genot : Il y avait un 53, avec Google street view, nous voyons un 53.

Monsieur le Président : Il y a 3 vitrines et une carrée.

Madame Genot : Une carrée à trois vitrines, nous demandons alors de revenir à la situation votée en 2015 où il y avait juste le 51. On ne va pas faire plus de carrées qu'avant. L'objectif est de diminuer.

Monsieur le Président : Nous vous suivons et enlevons le 55.

Le règlement est porté au vote dans son intégralité et adopté à l'unanimité à l'exception de l'abstention de Monsieur Balsat et du groupe MR.

Ont voté oui : M. Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj, M. Roekens, Mmes De Pauw, Genot, MM. Disli, Muradyan, Mouhssin, Ozdemir, Frémal, Mmes Warnotte, Vandenaabeele, Mara et M. Kir.

Se sont abstenus : M. Clerckx, Mme Bulduk et M. Balsat.

Suivent les justifications d'abstention.

Monsieur Balsat : Je m'abstiens par prudence car je ne suis pas juriste. Je suis également surpris de ces apparitions et disparitions d'immeubles qui me semblent suspects.

Monsieur Clerckx : Nous nous abstenons pour deux raisons : le manque de concertation et de coordination avec les deux autres communes concernées : Bruxelles-Ville et Schaerbeek. Mais aussi parce que nous pensons que l'on a vraiment besoin d'un règlement prostitution qui tienne la route, ce qui ne nous semble pas être le cas de celui-ci. J'estime à 130 le nombre de recours en annulation possibles, il serait dommage que l'on doive à nouveau revenir dans quelques mois avec un nouveau règlement suite à l'annulation de celui-ci.

MM. Balsat et M. Ozdemir quittent la séance.

6. Acquisition; 25-31 rue de l'Abondance à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; Décision d'acquisition définitive.

Monsieur le Président : Il s'agit d'un dossier extrêmement important pour l'avenir de la Commune, tout particulièrement au niveau de l'enseignement. Il s'agit de l'achat d'un bâtiment, qui pourra servir d'outil à la commune dans le cadre de la rénovation des écoles. L'opération est intéressante pour la commune, un certain nombre de classes de l'école Arc-en-ciel vont déjà pouvoir y être installées. L'achat est subventionné à hauteur de 60% par les autorités communautaires dans la mesure où il s'agit d'augmenter la capacité de l'école précitée. L'idée est de faire des travaux et d'augmenter le parc scolaire.

Monsieur Clerckx : Il s'agit d'une excellente nouvelle, si je ne m'abuse, cette propriété a également un très beau jardin et une belle chapelle.

Monsieur le Président : Il s'agit d'un écrin vert avec des bâtiments qui ne nécessitent pas une rénovation lourde.

Monsieur Roekens : Si je comprends bien, à court terme, vous souhaitez installer des classes dans ce bâtiment afin de pouvoir rénover l'école Arc-en-ciel ?

Monsieur le Président : L'idée est dans un premier temps de permettre l'opération tiroir. Dans un second temps, il s'agit effectivement de l'extension de l'école, d'accroître le nombre de classes à Saint-Josse. La subvention est conditionnée à l'augmentation du nombre de classes.

Monsieur Roekens : Actuellement, il y a un manque de places dans les écoles francophones à Saint-Josse ?

Monsieur le Président : Nous avons des écoles saturées.

Monsieur Roekens : Dans l'école néerlandophone, on refuse des élèves chaque année ! C'est un beau projet mais l'extension de l'école néerlandophone me semble plus urgente. On ne refuse pas encore de candidats dans l'enseignement francophone.

Monsieur le Président : Dans un premier temps, il s'agit d'une opération que l'on peut qualifier d'opération tiroir. Dans le cadre d'une subvention de la FWB, il n'est pas possible de mixer enseignement néerlandophone et francophone. Nous avons déjà essayé avec une crèche mixte, actuellement, ce n'est pas possible dans le pays dans lequel nous vivons.

Madame Genot : Nous allons soutenir le projet car il nous semble opportun d'avoir plus de bâtiments pour les écoles. Nous pensons néanmoins qu'il faudrait avancer dans le dossier de l'enseignement néerlandophone, de nombreux parents — de toutes origines — souhaitent inscrire leur enfant dans l'enseignement néerlandophone et n'y parviennent pas, faute de places disponibles. J'espère que l'on ne va pas juste étendre l'école mais profiter de ce nouveau bâtiment afin de créer un nouveau projet. Projet avec le même type de mixité que le projet de l'école néerlandophone a réussi à créer.

Monsieur le Président : C'est évident. J'ajouterai que le grand avantage de ce bâtiment est qu'il est adapté à l'enseignement, contrairement à l'école Henri Frick. Un projet de qualité est effectivement nécessaire, c'est là qu'interviendra notre échevin de l'enseignement.

Monsieur Clerckx : Je souhaite rejoindre les propos de mes collègues. Il est vraiment important que l'on trouve un lieu pour l'école néerlandophone. Ne demanderait-on pas un subside à la VGC pour financer l'extension de l'école néerlandophone ?

Monsieur Roekens : Est-ce qu'à long terme, nous pourrions voir l'ancienne école Arc-en-ciel comme une nouvelle école néerlandophone, par exemple ? 2600 mètres carrés me semblent suffisants pour accueillir l'école Arc-en-ciel.

Monsieur le Président : Rien est à exclure.

Approuvé - Aangenomen

7. Société Coopérative Intercommunale de crémation; modification des articles 39 et 42 des statuts.

Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie ; statutenwijziging van artikelen 39 en 42.

Approuvé - Aangenomen

8. Intercommunale Brulabo; prorogation de la participation de la Commune pour une nouvelle durée de 20 ans.

Intercommunale Brulabo; verlenging van de deelname van de Gemeente voor een nieuwe duur van 20 jaar.

Approuvé - Aangenomen

9. Information des décisions relatives à l'article 249 de la Nouvelle Loi communale.

Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikel 249 van de Nieuwe Gemeentewet.

Pris pour connaissance - Voor kennisneming

10. Budget communal 2015; modifications n° 99 de clôture.
Gemeentebegroting 2015 : afsluiting wijziging nr. 99.

Madame Genot : Nous sommes contraires à la diminution du budget du CPAS. Il y en a de surcroît déjà eu d'autres récemment. Nous sommes inquiets de voir la tendance baissière du budget du CPAS depuis 2012. Diminution de 694.000 euros dans ce cas-ci.

Monsieur le Président : Il s'agit ici de retourner les montants qui n'ont pas été dépensés dans les articles budgétaires. Il n'y a aucune volonté de diminution structurelle. Il s'agit de la clôture des comptes.

Monsieur Roekens : Je vois ici 286.000 euros en non valeur dans l'enseignement primaire, en dépense, de quoi s'agit-il exactement ?

Monsieur le Président : Je propose que l'on se renseigne et on vous répondra par écrit.

Ont voté oui : M. Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Meulemans, MM. Smahi, Clerckx, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj, M. Roekens, Mme De Pauw, MM. Disli, Muradyan, Mme Bulduk, MM. Frémal, Mme Mara et M. Kir.

Se sont abstenus : Mme Genot, M. Mouhssin, Mmes Warnotte et Vandenabeele.

11. Subsidies communaux – exercice 2016 ; désignation des bénéficiaires et fixation des montants.

Gemeentelijke subsidies - Dienstjaar 2016; Aanduiding van de begunstigen en bepaling van de bedragen.

Madame Warnotte : Si je ne me trompe pas, les années précédentes, nous recevions la liste des associations qui avaient introduit une demande. C'est d'ailleurs prévu dans le règlement subsides.

Monsieur le Président : Ici nous ouvrons le droit, une fois que les opérateurs seront désignés, nous repasserons au Conseil.

Approuvé - Aangenomen

12. Contrat de sécurité et de Prévention 2014-2017; convention 2016 entre la commune de Saint-Josse- ten-Noode et l'asbl Transit.

Preventie-en veiligheidscontact 2014-2017 ; overeenkomst 2016 tussen de gemeente Sint-Joost-ten- Node en vzw Transit.

Approuvé - Aangenomen

**13. Convention chèques-taxis; reconduction en 2016.
Overeenkomst taxicheques; verlenging in 2016.**

Approuvé - Aangenomen

14. Musée Charlier; convention de partenariat avec Les Lundis d'Hortense asbl dans le cadre du cycle musical "Midi Jazz"; septembre 2016 - juin 2017.

Charliermuseum; partnerschapsovereenkomst met Les Lundis d'Hortense vzw in het kader van de muziekcycclus "Jazzmiddagen; september 2016 - juni 2017.

Approuvé - Aangenomen

15. Travaux de rénovation de la piscine Saint François, rue Saint-François 23-27 à 1210 Saint-Josse-Ten-Noode ; approbation avis modificatif.

Renovatiewerken van het zwembad Sint-Franciscus, Sint-Franciscusstraat 23-27 te 1210 Sint-Joost- Ten-Node ; goedkeuring wijzigingsaankondiging.

Monsieur Mouhssin : J'ai presque l'impression que la volonté du Collège est de ne pas réouvrir cette piscine.

Monsieur Clerckx : Il nous est demandé d'approuver des choses qui sont en fait déjà bien passées. La date limite pour soumettre les offres à l'administration est le 11 avril, nous sommes le 30 mai. Il s'agit d'un manque de respect pour les Conseillers communaux et d'une dérive.

Ont voté oui : M. Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj, M. Roekens, Mmes De Pauw, Genot, MM. Disli, Muradyan, Mouhssin, Frémal, Mmes Warnotte, Vandenabeele, Mara et M. Kir.

Se sont abstenus : M. Clerckx et Mme Bulduk.

16. Programme triennal d'investissement 2013-2015- Dotation Triennale de Développement, Projet n° 5, École communale « Arc-en-Ciel »; travaux de rénovation et d'aménagements (Réaménagement cour de récréation avec reconstruction sanitaires, construction d'une coursive, construction de 3 classes et d'un local PMS en toiture) ; Approbation de l'avis modificatif. Driejarig investeringsprogramma 2013-2015- Driejaarlijkse ontwikkelingsdotatie, Project nr. 5, Gemeenteschool « Arc-en-Ciel »; renovatie- en inrichtingswerken (Heraanleg speelplaats met heropbouw sanitaire ruimten, bouw van een zijgalerij, bouw van 3 klassen en van een PMS-lokaal op de dakverdieping) ; Goedkeuring van het wijzigingsadvies.

Monsieur Clerckx : Comment se rend-t-on compte subitement que le délai pour ces clauses sociales n'est pas bon ?

Monsieur le Président : Il s'agit d'une demande de la Région.

Monsieur Mouhssin : Pourrait-on obtenir de plus amples explications par écrit.

Monsieur le Président : Je le demanderai à l'échevin.

Approuvé - Aangenomen

17. Programme triennal d'investissement 2013-2015- Dotation Triennale de Développement, Projet n° 5, École communale « Arc-en-Ciel »; travaux de rénovation et d'aménagements (Réaménagement cour de récréation avec reconstruction sanitaires, construction d'une coursive, construction de 3 classes et d'un local PMS en toiture) ; Approbation de l'estimation ajustée ; Appel d'offres ouvert. Driejarig investeringsprogramma 2013-2015 - Driejaarlijkse ontwikkelingsdotatie; Project nr.5, Gemeentelijke school « Arc-en-Ciel »; renovatie- en inrichtingswerken (Herinrichting speelplaats met heropbouw sanitaire ruimten, bouw van een zijgang, bouw van 3 klassen en van een PMS-lokaal op de dakverdieping) ; Goedkeuring van de aangepaste raming ; Open offerteaanvraag.

Approuvé - Aangenomen

18. Ordonnance régionale relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public; plan triennal d'investissement 2013-2015; projets DTI, DTD et URE bâtiments et logements; approbation du programme d'entretien.

Gewestelijke ordonnantie betreffende de toekenning van subsidies om investeringen van openbaar nut aan te moedigen; driejarig investeringsplan 2013-2015; projecten DID, DOD en REG gebouwen en woningen; goedkeuring van het onderhoudsprogramma.

Madame Warnotte : Je me réjouis d'y voir le remplacement des chaudières de l'académie pour lesquelles je m'inquiétais. Dans le projet de décision, il est fait mention des tableaux en annexe —qui font partie de la décision— malheureusement, ceux-ci étaient absents.

Est-il possible de nous les transmettre ? Ceux-ci doivent notamment prévoir l'échelonnement de l'entretien des différentes installations.

Monsieur le Président : Ils vous seront transmis.

Monsieur Clerckx : Je m'abstiendrai, les tableaux doivent être présents à heure et à temps.

Ont voté oui : M. Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj, M. Roekens, Mmes De Pauw, Genot, MM. Disli, Muradyan, Mouhssin, Frémal, Mmes Warnotte, Vandenabeele, Mara et M. Kir.

Se sont abstenus : M. Clerckx et Mme Bulduk.

Mmes Bulduk et Mara quittent la séance.

19. Règlement relatif aux demandes de travaux d'équipement dans les logements communaux; adoption.

Reglement betreffende de aanvragen van voorzieningswerken in de gemeentelijke huurwoningen; goedkeuring.

Monsieur le Président : L'idée est d'offrir une prime allant jusqu'à 2000 euros pour ceux qui logent dans le patrimoine communal et qui souhaitent améliorer la salle de bain, la cuisine et autres.

Madame Genot : Y a-t-il bien un avenant à l'état des lieux ?

Monsieur le Président : Oui, tout à fait, ceci est prévu.

Monsieur Mouhssin : Je pense qu'il est intéressant de permettre à ces personnes de réaliser cela. Mais est-ce que les personnes âgées ou celles qui n'ont pas les moyens de réaliser un devis ne seront-elles pas pénalisées ? Ne pourrait-on pas travailler avec le STIC ?

Monsieur le Président : Nous avons étudié la possibilité, c'est interdit par la loi. Le STIC ne peut pas intervenir dans le logement privé. C'est contraire au marché. Le prestataire

de service doit être une entreprise. Le STIC ne peut pas soumissionner et concurrencer une entreprise privée.

Monsieur Mouhssin : Par ailleurs, l'intervention est limitée à 80 % et à 2000 euros. Pourquoi limiter à 80 % ? Je souhaite proposer un amendement visant à porter le ratio de l'intervention à 100 %, dans la mesure où nous avons les factures.

Monsieur le Président : Nous évaluerons la mesure et adapterons si besoin est, nous ne sommes pas fixés.

Monsieur Mouhssin : Peut-être pourrions nous apporter un critère social lors de cette évaluation ?

L'amendement proposé par monsieur Mouhssin est porté au vote et rejeté avec 14 voix défavorables pour 5 favorables et 2 abstentions.

Se sont abstenus : Monsieur le Bourgmestre et monsieur Clerckx.

Ont voté pour : Mesdames Genot, Warnotte et Vandenabeele ainsi que messieurs Roekens et Mouhssin.

Suivent les justifications d'abstention.

Monsieur Clerckx : Je m'abstiens car je n'ai pas le temps nécessaire à la réflexion, je suis *a priori* ni pour ni contre.

Monsieur le Président : Nous sommes en faveur d'une aide aux ménages, nous pensons qu'avec la crise actuelle, qui affecte les ménages, il est important d'apporter une aide. Nous évaluerons le moment voulu, nous souhaitons faire le maximum, mais pour cela, il faut avoir les marges budgétaires nécessaires.

Madame Genot : Quel est le budget alloué à cette mesure ?

Monsieur le Président : Nous avons estimé 20.000 euros pour débiter, en diminution des revenus locatifs.

Approuvé - Aangenomen

20. Marché de travaux pour le remplacement de la parlophonie et la sécurisation des entrées des immeubles sis 105, 109, 133 rue des Deux Eglises, 1 rue de la Pacification, 1 et 2 rue de la Poste, 1bc rue du Mérinos, 57 rue Saint-François, 1 rue J.Dekeyn et 13-15 rue A.Lynen (parking) - Approbation des conditions et du mode de passation.

Opracht van werken voor de vervanging van de parlofonie et de beveiliging van de voordeur voor de volgende gebouwen : 105, 109 en 133, Tweekerkenstraat, 1 Pacificatiestraat, 1en 2 Poststraat, 1cb Merinosstraat, 57 Sint-Franciscusstraat, 1 J.Dekeynstraat en 13-15 A.Lynenstraat (parking) - Goedkeuring van de voorwaarden en van de wijze van verlening.

Approuvé - Aangenomen

21. Département Enseignement francophone; convention tiers-payant STIB et SNCB; approbation.

Approuvé - Aangenomen

**22. Departement Nederlandstalig Onderwijs;
Conventie derdebetalersysteem MIVB en NMBS; goedkeuring.**

Approuvé - Aangenomen

**23. Nederlandstalig basisonderwijs; verklaring van vacante betrekkingen;
toestand op 1 maart 2016.**

Approuvé - Aangenomen

**24. Motion concernant le maintien des six zones de police bruxelloises.
Motie voor het behoud van de zes Brusselse politiezones.**

Monsieur Clerckx : Je trouve le texte mal rédigé et imprécis. Par exemple, dans les considérants : « considérant que les 6 zones de polices bruxelloises doivent assurer la sécurité de plus de 1,2 millions d'habitants et des 500.000 navetteurs journaliers contre 516.148 habitants dans la zone de police unique d'Anvers ». A Anvers, il n'y a pas de navetteurs ? On arrondit à 1,2 million pour Bruxelles mais dénombre à l'habitant près pour Anvers ! Je voterai contre.

Madame Genot : Nous ne nous inscrivons pas dans la tendance DÉFI qui joue le communautaire. En matière de sécurité, une partie a été régionalisée, je souhaiterais voir le ministre Président s'emparer de ces nouveaux leviers afin, par exemple, de lutter contre le proxénétisme, contre les violences faites aux femmes, etc. Nous pensons que la politique régionale peut être développée en la matière. Nous sommes pour le maintien des zones avec un renforcement de la politique de sécurité au niveau régional. C'est pour ces raisons que nous nous abstenons.

Ont voté oui : MM. Jabour, Ozkonakci, Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mmes Laaraj, De Pauw,, MM. Disli, Muradyan, Mmes Bulduk, M. Kir.

Se sont abstenus : MM. Clerckx, Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mmes Warnotte et Vandenabeele.

Suivent les interpellations.

25. Interpellation de Madame Zoé GENOT concernant « l'action communale en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie » au Conseil communal du 30 mai 2016.

Madame Genot : Les derniers sondages montrent que de nombreuses personnes sont encore mal à l'aise ou hostiles vis-à-vis des minorités LGBTQI. Tous les niveaux de pouvoirs doivent donc allier leurs forces, tout comme pour le racisme, pour aider les mentalités à évoluer et signifier clairement qu'à Saint-Josse, tout le monde est le bienvenu.

- Quelles sont les actions organisées depuis 2013 en vue de prôner plus de tolérance en la matière ?
- Quels soutiens aux personnes concernées ?
- Quelle politique d'accueil des personnes transgenres ?
- De nombreuses communes ont arboré le drapeau arc-en-ciel, est-ce que cela a été le cas à Saint-Josse ?

Monsieur le Président : Au sujet du drapeau, il s'agit d'un oubli. L'année passée, le Collège a décidé de l'arborer. Nous y veillerons l'année prochaine.

Madame Namli : Merci pour vos questions. Nous avons justement une fonctionnaire chargée de ces fonctions, des contacts ont déjà été pris avec des associations. Je suis prête à faire réaliser des affiches. La formation du personnel d'accueil est une piste intéressante. La commune accueille tout un chacun dans sa diversité.

Madame Genot : Je propose de vous permettre de revenir dans 6 mois, j'imagine qu'entretemps, vous aurez peut-être l'occasion d'avoir eu un contact. Il y a pas mal de personnes ressources comme la maison Arc-en-ciel, Cavaria du côté néerlandophone, qui peuvent avoir des outils utiles pour vous épauler et voir les diverses démarches que l'on pourrait entreprendre en la matière.

26. Interpellation de Madame Dorah ILUNGA concernant « la journée multisport » au Conseil communal du 30 mai 2016.

Madame Ilunga : En matière sportive, le Collège a fourni des efforts en vue de garantir l'accès au sport à tous. Ainsi, la Commune a fait la promotion des chèques sport en vue d'aider les familles en difficultés à accéder aux infrastructures sportives et à pratiquer une activité sportive bénéfique pour la santé. Nous avons vu que cette initiative était un succès et pour cause, Saint-Josse est la commune la plus jeune du Royaume.

Le fait d'être la commune la plus jeune a pour conséquence que nous avons sur notre territoire plusieurs écoles où sont inscrits de nombreux élèves.

Je suis heureuse que la commune ait faite sienne la citation « mens sana in corpore sano », un esprit sain dans un corps sain, en permettant aux élèves de pouvoir s'amuser et découvrir de nouvelles disciplines sportives lors des « journées multisport ».

Mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous me donner plus de détails sur le déroulement de la journée ?

- Pouvez-vous me dire le nombre de jeunes qui participent à ces journées multisport ?
- Pouvez-vous me dire quelles disciplines sont ouvertes aux jeunes ?

Monsieur Özkonakci : Le Collège veut poursuivre son action pour que le sport soit accessible à tous, quelque que soit sa condition sociale. Il veut agir pour qu'il soit vecteur d'épanouissement et d'intégration, agir pour qu'il soit le véhicule de valeurs positives. La politique sportive est une priorité, celle notamment de renforcer l'accessibilité par les « chèques sport », d'améliorer les conditions matérielles et aussi de faire découvrir aux plus jeunes de nouvelles disciplines sportives.

Le but des journées multisport est de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sportives et les inciter à s'inscrire dans des clubs sportifs en dehors de leurs heures de cours.

En ce qui concerne la première question, les élèves se présentent soit à la place quetelet soit à la place saint josse et sont acheminés via des bus privés au stade georges petre. Les activités débutent vers 9h30. Ils sont accompagnés de leurs professeurs et ensemble, ils participent à 7 activités par tranche de 30 minutes où ils reçoivent une initiation à une discipline sportive donnée par nos clubs, nos animateurs sportifs de la jeunesse et des éducateurs de rue. J'en profite pour remercier les responsables de ces clubs qui viennent à ces journées bénévolement.

Ces journées remportent un vrai succès auprès des élèves en ce compris auprès des jeunes filles puisque beaucoup ont la possibilité de s'initier à des activités auxquelles elles n'iraient pas spontanément.

Nous remercions également la zone de police qui met à disposition des agents qui apprennent aux jeunes à rouler à vélo avec des obstacles sur une piste d'habileté.

La journée se clôture à 14h30 par la remise d'une médaille à chaque enfant.

Concernant votre deuxième question, nous avons décidé d'organiser dorénavant deux journées car il y avait de plus en plus d'élèves et nous souhaitons continuer à pouvoir accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

Pour vous donner une idée de la fréquentation, nous avons accueilli :

En 2013 : 1 journée : accueil des 3^{èmes} et 4^{èmes} primaires, 21 disciplines représentées, 427 enfants ont répondu présents.

En 2014 : 2 journées. Au cours de la première : accueil des 3^{èmes} et 4^{èmes} primaires, 26 disciplines représentées pour 437 enfants.

Au cours de la seconde journée : accueil des 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires, 12 disciplines représentées pour 247 élèves.

En 2015 : 2 journées

1^{ère} : 3^{èmes} et 4^{èmes} primaires, 27 disciplines, 484 élèves.

2^{ème} : 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires, 13 disciplines, 251 élèves.

En 2016 : 2 journées

1^{ère} : 3^{èmes} et 4^{èmes} primaires, 19 disciplines, 403 élèves.

2^{ème} : 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires, 13 disciplines, 248 élèves.

Concernant votre troisième question, les disciplines sportives sont entre autres : football, basket, baseball, handball, tennis, tennis de table, pétanque, poneys, tour d'escalade, école du cirque, capoeira, taekwondo, kickboxing, boxe anglaise, jeux divers, saut en longueur, piste d'habileté de la police à vélo, minifoot, rugby, etc...

Monsieur Mouhssin : Pourrais-je vous demander si vous avez l'intention de descendre vers des classes d'âge plus basses ? Les enfants s'orientent souvent très tôt vers le football, et après quelques années de pratique, il est difficile de changer de discipline.

Monsieur le Président : C'est une très bonne réflexion, je propose que vous la partagiez avec les meneurs du projet. Il s'agit d'une demande des écoles à la base. Notez que nous collaborons avec l'enseignement libre à cette occasion.

27. Interpellation de Monsieur Luc FREMAL concernant « le parc Potagère » au Conseil communal du 30 mai 2016.

Monsieur Fremal : Le projet du Parc Potagère est un projet du Contrat de Quartier Durable Liedekerke, financé par Beliris mais à la maîtrise d'ouvrage de la Commune. Un bureau d'études a été désigné en octobre 2012.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes:

1. Depuis lors, qu'est devenu ce marché, et qu'en est-il de l'avancement de l'étude ?
2. Quelle sera la surface du futur parc ?
3. Le programme de base est-il toujours bien respecté ? Les résultats des discussions des groupes de travail de 2012 ont-ils bien été pris en compte ?

Madame Warnotte : Dans le cadre du contrat de quartier durable Liedekerke, un parc en intérieur d'ilot devait être créé entre la rue Potagère et la rue de la Limite, à côté de la crèche Damla. Ce parc, qui devait compter quelque 3.200 m², devait permettre aux habitants de ces rues et des rues voisines de disposer d'un poumon vert au cœur du quartier pour jouer, se réunir et goûter à un espace de nature et de découvertes en milieu urbain. Tel quel, ce parc regorge en effet de curiosités naturelles enviables, comme une colonie d'abeilles du lierre repérée par les entomologistes du Muséum des sciences naturelles et certains arbres remarquables.

Pendant les quatre années qu'a duré le contrat de quartier, qui s'est achevé fin 2014, des activités ont été menées au sein du parc. Un potager collectif, des composts et une ruche y ont été installés. De nombreux événements s'y sont déroulés pour le plus grand bonheur, notamment, des enfants qui pouvaient goûter à un coin de vie sauvage au cœur de la ville.

Lors de la soumission des différents projets d'aménagement du parc, le choix s'était porté sur un bureau d'étude ayant remis un projet intégrant parfaitement la destination souhaitée du lieu : un endroit laissé le plus possible à l'état sauvage, sans lignes droites, réservant le plus de place possible à la nature tout en permettant la rencontre conviviale des habitants et des familles et l'épanouissement par le jeu des enfants. Ainsi, une grande pelouse de jeu et de pique-nique était prévue, une mare à visée éducative devait être créée, un potager de caractère était maintenu, un verger était créé et le jeu des enfants dans la nature était favorisé. Des consultations des habitants et des collectifs

occupant le jardin ont été effectuées pendant toute la durée du contrat de quartier et ont confirmé cette envie de voir naître en ce lieu un espace convivial et innovant, loin des parcs traditionnels.

En décembre 2014, la commune a acquis un bâtiment situé rue de la Limite et permettant, moyennant aménagement, de prévoir un accès au parc par cette rue également.

En mai 2015, une modification du cahier du projet a été votée par le Conseil sur la base d'un rapport de l'administration. Celui-ci faisait état de « *données imprévisibles* » liées à la difficulté de réunir le jardin occupé par l'ASBL « Grandir » au parc de la rue Potagère, à l'achat du bâtiment de la rue de la Limite et à la volonté d'installer un commerce de restauration dans celui-ci. Le Conseil a donc voté un réaménagement de la programmation du futur parc contenant les modifications suivantes :

- La création, d'une rampe reliant l'accès de la rue de la Limite à la partie basse du parc ;
- La création d'une terrasse au départ de cette rampe ;
- La création de WC publics et de locaux pour les gardiens du parc.

Les objectifs du Contrat de Quartier Durable ont quant à eux été réaffirmés.

Pendant près d'un an, ce projet a fait du sur place. Aux nombreuses questions que j'ai posées relatives à son état d'avancement, il m'a été répondu de manière évasive que « rien de nouveau » n'était à signaler. C'est le mois dernier, au détour d'une consultation des décisions du Collège que ce « rien de nouveau » s'est révélé être l'abandon total de tout aménagement du jardin situé derrière l'ASBL « Grandir », soit près de 900 m², et une modification complète de la philosophie du projet.

Les nouveaux plans déposés par le bureau d'étude prévoient en effet un parc beaucoup plus minéral, des lignes droites et du béton. On est loin du « *projet exemplaire* » que le cahier spécial des charges publié lors de l'appel à projet mentionnait, requérant que ce parc soit une « *contribution positive à certaines problématiques* » comme celles de l'eau et de la biodiversité, qui étaient citées comme les premières priorités à remplir pour ce projet qui se voulait novateur et pilote.

A ceux qui se sont émus de ce revirement, l'on a répondu que le délai du contrat de quartier étant expiré, la Commune avait désormais repris la main totale sur le projet... ce qui s'est vu. Les arbustes mellifères ont été rasés juste avant leur floraison et le lierre, qui fournit la nourriture principale à l'espèce particulière d'abeilles présente dans le parc est menacé.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Quel est l'impact de la fin du contrat de quartier sur ce projet en termes de financement, de respect du cahier spécial des charges et de prise en compte des opinions émises lors des processus de consultation des citoyens ?
- Quels sont les contacts qui ont été pris avec le pouvoir subsidiant ?
- Quelles sont les directives qui ont été transmises à l'auteur de projet et qui ont abouti à la remise d'un projet complètement différent de sa première mouture ? Par qui ont été transmises ces directives ? Pourquoi ne se retrouvent-elles pas dans le dossier ?
- Quand ce nouveau projet, qui a été approuvé par le Collège, sera-t-il présenté ?
- Quelles sont les mesures qui ont déjà été prises en vue de l'aménagement du

parc ? Quelles sont les actions envisagées à court, moyen et long terme ?

Monsieur le Président : Pour répondre à Monsieur Fremal, en ce qui concerne le début de l'étude, entre l'entrée en vigueur du protocole d'accord avec Beliris et l'approbation de l'avant-projet, sachez que le marché a d'abord été temporairement "mis en attente" pour permettre au bureau d'avocat désigné par la commune d'en vérifier la légalité et la régularité. C'est ce que l'on a fait avec tous les projets contrat de quartier où il y avait un doute lorsque nous sommes arrivés aux affaires.

L'étude n'a donc pris réellement cours qu'en mai 2014.

Le protocole d'accord avec Beliris est quant à lui entré en vigueur le 23 septembre 2014. Aujourd'hui, le dossier de demande de permis d'urbanisme est en cours d'élaboration, le Collège ayant marqué son accord sur l'avant-projet, le 22 mars dernier.

Concernant votre deuxième question, le parc aura une surface de 1700m², le jardin de l'ASBL "Grandir" n'a pas été intégré :

La surface initiale était de 2500 m², mais le jardin de l'asbl "Grandir" (800m²) n'a finalement pas été intégré pour les raisons suivantes :

- difficultés de faire cohabiter les deux publics cibles ;
- difficultés de gestion des clôtures, des accès, de la sécurité, des heures d'ouverture, pour permettre l'utilisation d'un parc public par des enfants autistes, par ailleurs, non prévu dans l'estimatif des travaux ;
- difficultés techniques liées à la différence de niveau, même pour une récupération partielle du jardin, sans le dévaloriser fortement.

En ce qui concerne l'esquisse de l'offre du bureau d'études retenu sur base du programme initial et tenant compte du résultat des groupes de travail. L'esquisse a évoluée pour aboutir à l'avant-projet récemment adopté par le Collège. Il s'agit d'un équilibre et je ne partage pas l'opinion de madame Warnotte qui estime le projet totalement dénaturé.

Il y a eu une série de groupes de travail qui ont eu lieu à l'époque du contrat de quartier avec les habitants.

Les demandes de habitants ont été reprises dans le cahier des charges de la mission d'étude, et le bureau d'études choisi est celui qui a répondu au mieux au programme, mais il était entendu depuis le départ qu'il était impossible de répondre à toutes les demandes.

Aujourd'hui, les 4 années du contrat de quartier étant dépassées, les moyens et le temps permettent très difficilement le maintien d'un processus participatif. Le nombre de partenaires du projet rend déjà les négociations difficiles, alors que désormais des décisions doivent être prises pour avancer.

Le potager collectif, les lieux de regroupement autour d'un kiosque, autour d'une table de pique-nique avec possibilité de barbecue, les jeux d'enfants, les équipements de sport, le thème de l'eau, ... faisaient partie du programme du cahier de charges de la mission d'études et ont bien été intégrés.

Entretemps, des données imprévisibles en 2012 sont apparues :

- l'acquisition du bâtiment sis 118 rue de la Limite en 2014 qui permettra de créer un second accès au parc depuis la rue de la Limite et de disposer d'une offre HORECA donnant sur le parc —favorisant ainsi le contrôle et développant encore plus la vie sociale— est un élément extrêmement important. La commune a réalisé un effort afin d'acquérir ce bâtiment pour faire en sorte que le parc soit accessible des deux côtés ;
- la volonté, en conséquence, de disposer d'une terrasse pour profiter du parc depuis ce commerce de restauration ;
- la possibilité d'intégration de locaux dans cette structure, et d'accessibilité partielle via une nouvelle rampe.

Concernant le côté sauvage du parc, qui n'est plus autant d'actualité, il convient de signaler que, lors des échanges avec les services communaux et notamment le service des gardiens de la paix, ceux-ci ont insisté sur les éléments d'importance suivants :

- un environnement sauvage demande un entretien important et une connaissance particulière des espèces végétales à contrôler pour qu'elles n'envahissent pas et ne colonisent pas toutes les autres ;
- le programme pédagogique dans un parc sauvage doit être continu.

Une fois que les éléments mis en place perdent leur intérêt auprès des écoles, ces éléments sont complètement délaissés avec des conséquences en termes d'entretien, d'image, ...

Le quartier entourant ce nouveau parc est composé essentiellement de familles avec de nombreux enfants et le Collège a souhaité offrir à ces familles un écrin de verdure où elles pourront venir se détendre en famille.

Entre l'esquisse et l'avant-projet, l'aménagement a donc évolué et intégré ces différents éléments, en essayant le plus possible de consacrer une surface la plus adéquate à chacun des programmes.

Les plans de la demande de permis d'urbanisme, qui est en cours d'établissement, ont déjà obtenu un avis favorable officieux du service d'urbanisme régional. Le dossier devrait être déposé à la Région dans le courant du mois de juin 2016.

Madame Warnotte : Je regrette fortement. Lorsque l'on dit que les éléments liés à l'ASBL Grandir sont nouveaux, ce n'est pas le cas. Lorsque l'on prend le cahier spécial des charges qui date de 2012, on peut observer à la page 5 : « l'exploitation du parc devra tenir compte du fonctionnement de la crèche Damla et de l'ASBL Grandir d'une manière indépendante durant une certaine plage horaire de la journée. Les aménagements en relation directe avec ces deux équipements sont prévus à cet effet ».

C'est quelque chose qui se trouvait déjà dans le cahier spécial des charges. Dire maintenant qu'il s'agit d'un élément nouveau que l'on a pas pu prendre en compte ne reflète pas la réalité.

Monsieur le Président : Je n'ai pas dit cela. Ce que j'ai dit c'est qu'il n'y a pas de demande, il n'y a aucune volonté. Et il y a un coût au niveau du nivellement. Le coût est

tel qu'il impacte le budget. A un moment, il y a lieu de procéder à un arbitrage entre ce que l'on voudrait faire et ce que l'on a les moyens de faire. Malgré ce coût, il y avait une limitation de l'accès à cet espace, nous avons tranché.

Madame Warnotte : Vous me permettrez de regretter ce choix. Sachant que le jardin occupé par l'ASBL Grandir ne l'est que pendant les heures scolaires. Il ne l'est donc pas le mercredi après-midi ni pendant les week-ends et les vacances scolaires. C'est 800 mètres carrés dont les enfants du quartier seront privés alors que cela faisait l'objet d'un accord. Je pense qu'il faut voir dans quelle mesure il serait possible d'offrir l'accès à ce jardin à tous les enfants de la commune.

Monsieur le Président : Certes, il est dommage de ne pas pouvoir utiliser le jardin de l'ASBL Grandir, mais il reste tout de même 1700 mètres carrés d'espace vert mis à la disposition de la population.

Madame Warnotte : Concernant le nouveau projet, pourrais-je obtenir les directives envoyées à l'auteur ? Ceci ne ressort pas dans le dossier.

Monsieur le Président : Comme je l'ai déjà expliqué, nous avons tenu compte d'un équilibre et avons souhaité que le parc soit accessible à tout le monde. Les différentes infrastructures et éléments que j'ai mentionnés sont les éléments que nous avons souhaités pour ce parc. Nous avons souhaité que les nombreuses familles présentes dans le quartier aient un jardin où ils puissent aller se rafraîchir et manger. Vous pouvez ne pas être d'accord avec nos choix.

28. Interpellation de Monsieur Ahmed MOUHSIN concernant « la Mise sur pied d'urgence d'une commission prostitution » au Conseil communal du 30 mai 2016.

Monsieur Mouhssin : Suite à la suspension par le Conseil d'Etat du règlement de police prostitution de Saint-Josse 2015, le groupe ECOLO-GROEN Saint-Josse vous a écrit afin qu'une commission prostitution soit mise sur pied. Vous ne nous avez pas répondu !

Dans un article de presse, vous avez reconnu que « La décision du Conseil d'État est un revers », pour la commune. Nous partageons votre point de vue, mais il s'agit avant tout d'un revers pour le Collège et surtout pour vous qui avez fait les mauvais choix. Comme nous l'avions souligné au Conseil Communal de novembre 2015, le texte voté souffrait de nombreuses failles juridiques et le risque était que la prostitution dans le quartier Nord se retrouve sans aucun encadrement. Ce qui est le cas aujourd'hui ! Une catastrophe qui aurait pu être évitée en travaillant sérieusement depuis 2012, sans improvisations et en appliquant le règlement de 2011.

Vous avez affirmé dans la presse que « Cette décision démontre plus que jamais que la balle est dans le camp du fédéral et qu'il est temps de légiférer pour octroyer plus de responsabilités aux communes dans la gestion de la prostitution sur leur territoire. ». Nous sommes convaincus que comme député fédéral, vous déposerez un texte dans ce sens. Mais le quartier Nord mérite mieux que des effets d'annonce et des renvois de responsabilités entre niveaux de pouvoir.

Il est temps que la commune s'y investisse effectivement : mobilité, tapage nocturne, trafics...et respect de règles en matière de prostitution. C'est parce vous n'avez pas réalisé un suivi du précédent règlement prostitution au cours de ces 5 dernières années (sauf durant quatre mois) que la situation est telle qu'elle est.

Il va falloir maintenant se réconcilier avec Schaerbeek, adopter des règles communes si possible, applicables sur le terrain, légales et puis les faire appliquer.

Le Groupe ECOLO-GROEN de Saint-Josse demande dès lors, conformément à l'article 120 de la Nouvelle Loi Communal, la mise sur pied d'une commission prostitution afin de construire ensemble un projet pour le quartier Nord. Les commissions peuvent toujours entendre des experts et des personnes intéressées. Nous souhaitons dès lors que des habitants du quartiers, des associations, des responsables de la police, de l'administration et le cabinet d'avocat qui défend nos intérêts soient entendus. Afin de lancer un message fort aux habitants, il nous semble important que cette commission se tienne dans le quartier nord.

J'espère, Monsieur le Bourgmestre , que vous accepterez notre demande, qui s'inscrit dans une volonté d'unir l'ensemble des force politiques de la commune dans l'intérêt des habitants.

Monsieur le Président : Vous connaissez le point de vue de la commune. Nous ne vous avons pas attendu afin d'effectuer de la concertation avec les différents acteurs, le Collège la poursuit. Nous avons engagé un bureau d'études pour le faire, nous le faisons aussi très régulièrement. Il y a des lieux qui s'y prêtent. La commission réunie s'est tenue, vous avez eu l'occasion d'avoir les conclusions de l'étude. Nous nous sommes encore réunis récemment afin d'analyser les règlements. Notre Conseil communal prévoit des lieux où nous pouvons avoir de la concertation avec les élus. Au niveau du Collège, celui-ci conduit avec l'administration une concertation permanente avec tous les acteurs, il y a lieu de laisser travailler, nous poursuivrons dans cette direction.

Monsieur Mouhssin : J'ai peu de retours de cette concertation dont vous faites mention, hormis votre présence au Collège de police, dont on ne peut pas dire que vous êtes le membre le plus assidu. Vous parlez de concertation, c'est à chaque fois un bras de fer. L'étude sur la prostitution, vous ne nous l'avez communiquée qu'une fois que j'ai écrit au ministre-Président et qu'il vous a demandé de le faire. C'est pour cela que je vous propose d'aborder le sujet dans une commission où nous pourrions construire ensemble et vous refusez. J'espère que vous changerez d'avis à l'avenir.

29. Interpellation de Monsieur Ahmed MOUHSIN concernant « le Groupe de travail Aïd al Kebir 2016» au Conseil communal du 30 mai 2016.

Monsieur Mouhssin : Lors du conseil communal de janvier 2016, je vous avais interpellé sur les intentions de la commune concernant l'organisation de l'Aïd al Kebir 2016.

Vous m'aviez répondu qu « Un groupe de travail va être mis sur pied afin de préparer l'édition 2016 de la fête du sacrifice avec comme objectif de concilier la tradition rituelle et le bien-être animal. Je pense que les communes bruxelloises devraient se tourner vers le modèle qui a fait ses preuves à Genk et présente une solution en regard de ce mouvement d'interdiction qui se généralise. »

Je souhaiterais connaître la composition de ce groupe de travail ?

- Quel est le nombre de réunions qui se sont tenues ?
- Ce groupe de travail a-t-il abouti à des conclusions ? Si oui, lesquelles ?

Monsieur le Président : Le groupe de travail est composé de plusieurs services de la

commune dont ceux de la rénovation urbaine, la propreté publique, les travaux publics, la signalisation, le STIC et le service d'urbanisme.

Quatre réunions se sont tenues ainsi qu'une présentation des travaux au Bourgmestre.

En ce qui concerne votre troisième question, des rapports ont été rédigés et reprennent l'essentiel de ce qui a été réalisé.

Concernant les conclusions du groupe de travail, elles vont dans le même sens. Il y a une volonté dans le chef de la commune de s'équiper d'un abattoir fixe sur le territoire pour la population de confession musulmane. Ceci devrait permettre de répondre aux exigences des uns et des autres. L'abattoir fixe est plus qu'encouragé aujourd'hui.

Secondement, il y a lieu de passer l'année 2016. Pour cette année, la commune projetait d'avoir un abattoir temporaire sur son territoire. Plusieurs lieux ont été investigués et un de ceux-ci a été choisi. Il s'avère que le gouvernement régional bruxellois, dans le cadre de son budget 2016, travaillait déjà avec 4 communes et ce, avec une solution modulaire. Il y a un problème dans l'une de ces 4 communes afin de trouver un lieu qui s'y prête.

Nous avons une réunion en fin de semaine avec le cabinet du ministre-Président afin de voir ce que l'on peut faire ensemble à Saint-Josse pour 2016 à titre provisoire. Nous continuons d'ici là —en espérant parvenir à nos fins le plus vite possible— à chercher un bâtiment qui nous permette de définir une solution définitive au travers d'un abattoir fixe.

30. Interpellation de Monsieur Ahmed MOUHSIN concernant « le compost de quartier ».

Monsieur Mouhssin : « Près de 40% de nos déchets sont des déchets « verts », ils constituent une matière première idéale pour les jardins, les potagers ou encore les jardinières. »

Notre commune a décidé, sur son site, d'informer la population sur la pertinence de créer un compost de quartier. En pratique, il s'agit de composter les déchets organiques (de cuisine et de jardin) de plusieurs ménages dans une compostière commune. Les citoyens apportent sur un site leurs déchets de cuisine. Ces déchets se décomposent et se transforment en un engrais naturel.

Bruxelles Environnement avait lancé un appel à projet pour la création de sites de compostage de quartier qui s'est clôturé en octobre 2015, un nouvel appel à projet sera lancé en septembre de cette année. Les projets sélectionnés auront une bourse de démarrage, ainsi que l'encadrement et les conseils de maîtres-composteurs. Dans les conditions de participation, il est stipulé qu'un projet de compost collectif doit être mené par un groupement organisé de citoyens et/ou par une commune.

La ministre Laanan a mis sur pied un projet de sacs oranges pour les déchets organiques, qui fort probablement deviendra obligatoire à moyen terme. Les composts de quartier sont à la fois un moyen de disposer de compost pour ses jardinières, un moyen de participer au défi environnemental de diminution des déchets, mais également un moyen de se débarrasser de ses déchets organiques de manière régulière sans devoir les entreposer et plus particulièrement lorsqu'on a un petit appartement.

Lorsqu'on observe l'implantation des composts de quartier à Saint-Josse : rue du Moulin 139, rue Potagère 179, rue Saint-Josse, rue de Liedekerke 112, Rue du Méridien 10 et rue de l'Union 31, il apparaît que ceux-ci sont concentrés uniquement dans une moitié géographique de la commune.

Il faut malheureusement constater que même dans ce domaine la discrimination spatiale est une réalité dans notre commune. Aucun compost de quartier au-delà de la rue Royale en direction du quartier Nord.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ce déséquilibre dans la répartition des composts de quartier ?

Pourriez-vous nous faire savoir si le Collège a l'intention d'initier le développement de composts de quartier sur l'ensemble du territoire et comment ?

Monsieur Jabour : Tout d'abord, en ce qui concerne plus précisément les compost, j'aimerais vous rappeler qu'avant le début du contrat de quartier Liedekerke il n'y avait pas vraiment de compost de quartier à St-Josse.

Il y avait le site aux Jardins de Maelbeek, qui était surtout utilisé par le STIC, et des bacs à la Mission Locale, utilisés par quelques personnes.

Les objectifs poursuivis dans la création des compost de quartier étaient essentiellement d'une part la gestion de déchets en créant un réseau de composts de quartier et des équipes de gestion et d'autre part de tendre vers une forme de cohésion sociale.

Ainsi des Maitres composteurs comme GoodPlanet ont développé d'autres projets. Entre 2011 et 2014, 4 sites de compost de quartier et 4 équipes de gestion composées d'habitants ont été créés.

Comme vous le relevez justement, ces composts se trouvent dans le périmètre du CQD Liedekerke :

- Jardin de Maelbeek
- Parc de Liedekerke
- Maison de la Famille
- Potamoes

Ces maitres composteurs ont également aidé à la création de 2 composts collectifs : compost accessible par un groupe spécifique :

- Ecole St Joost aan Zee
- Amazone asbl

Je vous rappelle que le projet a été repris dans de CQD Axe Louvain 2014-2017 avec comme buts :

- Renforcer et agrandir le réseau de compost de quartier
- et renforcer la cohésion sociale

Les composts prévus :

- Maison de Repos A.S. Mouzon qui est déjà créé ;
- coulée verte qui est en route ;
- et un 3e endroit encore à définir, peut-être aux Ateliers Mommen.

Il y a encore deux autres composts collectifs :

- l'un situé à la Mission Locale, il se trouve dans le périmètre du CQD Liedekerke ;
- l'autre est prévu dans le Parc Frick, il est hors périmètre mais accepté par le CQD Axe Louvain parce que les utilisateurs se trouvent dans le périmètre et il y a une grande demande, il est actuellement en négociation.

Enfin je souhaite vous indiquer la présence rue du Vallon d'un compost collectif créé par les habitants.

La localisation des composts s'explique donc essentiellement par le périmètre des contrats de quartier, le projet compost de quartier étant limité au périmètre du CQD.

Le souhait de la commune est évidemment de voir l'ensemble des habitants être associé aux composts de quartier et que cela ne soit pas la chasse gardée d'une seule frange de la population.

Les habitants ont la possibilité de créer un compost de quartier avec des subsides de Bruxelles Environnement. Mais, l'expérience des maîtres composteurs montre que :

- la densité des immeubles et le peu d'endroits disponibles limitent l'essor des compost ;
- pour des habitants qui ne connaissent pas le compost, il n'est pas évident de faire les démarches nécessaires ;
- enfin, n'oubliez pas que les habitants entretiennent le compost durant leur temps libre.

Vous avez compris les limites du compostage dans les grandes villes et plus particulièrement dans le quartier Nord qui est un quartier très densément peuplé et malheureusement peu de place reste disponible pour la création de nouveaux composts. Ajoutez à cela la petite taille des appartements dans lesquels vivent souvent des familles nombreuses, vous pouvez donc comprendre aisément les difficultés que rencontrent certains habitants pour trier leur déchets organiques via des compost.

A chaque fois que la commune peut soutenir des projets de compost dans le cadre des contrats de quartier, elle le fait.

A côté des compost, la secrétaire d'état Fadila Laanan a planché sur la collecte organique.

L'agence Bruxelles-Propreté a pour mission de collecter les déchets des ménages bruxellois. C'est d'ailleurs sa mission première, la raison de son existence. La collecte des déchets est en effet considérée comme une mission de service public minimum à garantir pour tous les citoyens et cela gratuitement.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés nous

rappellent chaque jour avec quelle nécessité nous devons toutes et tous faire un effort, participer à petite échelle, à rendre notre planète plus saine.

Le tri fait partie de ces petits gestes du quotidien. Nous avons la chance, à Bruxelles et encore plus à St-Josse, de connaître le tri organique.

En effet, en septembre 2013, l'agence Bruxelles-Propreté a initié les premières collectes de déchets organiques dans les communes d'Evere et d'Etterbeek. Depuis, le phénomène a pris de l'ampleur et le service est désormais disponible dans 8 communes de la capitale.

Concrètement, la collecte organique s'organise sur base volontaire, elle permet d'améliorer la qualité du tri de nos déchets et de diminuer l'usage des sacs blancs. Ainsi, les déchets d'assiette sont collectés séparément pour être conduits dans une filière de traitement appropriée et le sac blanc s'allège de près de la moitié de son contenu !

Un tel service de collectes organiques hebdomadaires en porte à porte n'existe dans aucune grande métropole européenne, Bruxelles devient donc un exemple international en la matière. Pour l'heure, on compte 11.639 inscrits dont 10.577 ménages et 62 collectivités (écoles, secteur Horeca, etc.). Depuis le 1er janvier 2015 et jusqu'au 1er février 2016, plus de 700 tonnes avaient déjà pu être collectées.

Ces chiffres témoignent d'une véritable volonté des citoyens Bruxellois de prendre part au tri de nos déchets. Cela augure également la bonne réussite d'un volet important de la réforme des collectes qui généralisera ce principe à l'ensemble de la région.

En mars de cette année, la commune de St-Josse a décidé de participer elle aussi à cette belle expérience, ce qui ne manquera pas d'améliorer encore les tonnages de déchets ménagers collectés sélectivement. D'ici à la mise en œuvre concrète de la réforme des collectes proposée par la secrétaire d'état, les tennoodois auront eu l'occasion de découvrir ce nouveau service, de s'approprier les règles de tri pour que cela soit devenu une habitude. Avec Saint-Josse, Bruxelles comptera désormais 9 localités investies dans le tri organique, soit près de 50% des habitants de la Région.

Car en réalité monsieur le Conseiller, un compost de quartier ou Bruxelles-Propreté, ce ne sont que les deux versants complémentaires d'une même réalité qui est celle de trier correctement les déchets.

L'une est décentralisée, locale et permet l'échange social. Elle s'adresse à tous mais tous n'ont peut-être pas envie de s'y investir ou n'ont tout simplement pas l'opportunité matérielle de le faire. Alors Bruxelles-Propreté est là pour garantir à tous les citoyens la possibilité de trier mieux s'ils le souhaitent.

Cela mesdames et messieurs, c'est la meilleure réponse que nous puissions donner à nos concitoyens afin de rendre notre commune plus durable.

Monsieur Mouhssin : Je pense que nous devons anticiper la politique régionale. Nous savons qu'un jour, la collecte des déchets organiques sera obligatoire. Il est dès lors essentiel d'offrir des alternatives. Vous dites, monsieur l'échevin, tous n'ont pas envie... Ceux qui ont envie de participer à des composts de quartier, lorsque ils habitent au quartier Nord, ne doivent pas être discriminés. Aujourd'hui, c'est pourtant la réalité.

Vous me dites, il n'y a pas d'emplacement disponible. Je vois pourtant les parcs Botanique et Saint-François !

Je pense qu'il faut donner à tous les citoyens de notre commune la possibilité de se rendre à un compost de quartier dans un rayon raisonnable à partir de leur domicile. Bruxelles-Environnement apporte un soutien financier, matériel, de l'accompagnement technique et invite les communes à participer.

Une fois que l'initiative est lancée, je vous garanti que les citoyens deviennent autonomes.

Vous avez souligné quelque chose d'important monsieur l'échevin, c'est l'intérêt social. Il s'agit véritablement d'un endroit où plein de gens se rencontrent, échangent. J'espère que l'idée de créer un ou deux composts dans le quartier Nord germera.

Madame Meulemans : La question est plus complexe qu'il n'y paraît, il est question de déchets organiques et l'intégralité de ceux-ci ne peut pas être compostée.

Monsieur le Président : Lorsque nous aurons le contrat de quartier du quartier Nord, je l'espère, ce genre d'initiatives pourra y trouver place.

31. Interpellation de Monsieur Frederic ROEKENS concernant «Het failliet van de Leuvense steenweg».

Meneer Roekens : In de pers verklaarde een bekende handelszaak in huishoudlinnen dat het de deuren sluit van haar hoofdzetel in de Leuvense steenweg...een zaak die er sinds 1927 onafgebroken actief was. Een andere zaak in kledij die bijna de helft van de steenweg inpalmt verkeert in ernstige moeilijkheden en eist zelfs een schadevergoeding van gemeente en gewest omdat de afgelopen wijzigingen in verkeerssituatie de klanten zouden hebben weggejaagd?

Ik zal me hier niet uitspreken over de oorzaken van de problemen van deze handelszaak (die wellicht niet enkel te wijten zijn aan de bereikbaarheid en de mobiliteitsproblemen). Feit is echter dat indien deze zaak de deuren sluit dit een enorme impact zal hebben op de andere handelzaken en op de aantrekkelijkheid van de steenweg in zijn geheel. Daarbij komt nog het probleem dat de plannen voor de definitieve heraanleg van de steenweg door het gewest nog steeds niet duidelijk zijn.

Vorige legislatuur had het college het plan opgevat om het hele Scailquinhuizenblok te renoveren door middel van een PPAS/ BBP (Bijzonder bestemmingsplan) om de aantrekkelijkheid van de wijk te verbeteren. Het college en Atrium waren van mening dat de steenweg en ik citeer een onsamenhangend geheel van gebouwen was die eerder vervallen zijn. De ontwerpers planden een groen geheel waar handelzaken, woningen, hotels en cultuur met elkaar harmoniëren rond een voetgangerszone.

Bij het aantreden van het nieuwe college werd besloten om dit plan meteen in de vuilbak te gooien en begon het getouwtrek met het gewest over het al dan niet verkeersvrij maken van de steenweg. Uiteindelijk werd er veel tijd verloren en zorgden de verdere verloedering, de economische crisis, de terroristische dreiging en aanslagen en de problematiek van de gesloten tunnels wellicht voor het verder wegblijven van vele klanten.

De gemeente kocht dan wel de de voormalige bioscoop Marignan en een gebouw in de

Scailquinstraat voor het realiseren van een huis der culturen met middelen van een wijkcontract as-Leuven maar dit wijkcontract heeft echter geen oog voor de vele verloederde handelspanden op de steenweg.

Vragen:

- Wat zal de gemeente ondernemen indien de grootste handelszaak van de Steenweg de deuren sluit en de gebouwen verkoopt? Heeft de gemeente een commerciële strategie om nieuwe handelszaken aan te trekken en om het imago van de steenweg een boost te geven?

- Overweegt de gemeente om het plan van een BBP van vorige legislatuur in één of andere vorm nieuw leven in te blazen?

- Hoever staan de onderhandelingen met het gewest voor de definitieve heraanleg van de steenweg?

Monsieur Özkonakci : Votre interpellation rejoint celle faite par Monsieur Balsat en janvier de cette année.

Concernant votre première question à propos de la problématique particulière de certaines enseignes sur la chaussée de Louvain, sachez qu'une commune ne peut pas tout. Il appartient à ces sociétés de développer leur stratégie commerciale comme elles l'entendent. Les autorités communales n'ont aucune compétence pour s'immiscer dans leur business plan et leur souhait de se délocaliser.

Sachez que la commune a toujours souhaité qu'il y ait une redynamisation de l'artère commerciale notamment en soutenant les commerçants par le biais des primes et du guichet prime qui a été ouvert dans le but d'aider administrativement et de soutenir financièrement nos commerçants ainsi que les propriétaires. La commune a en effet prévu un système de primes très avantageux pour les inciter à moderniser leurs devantures, châssis et façades car dans un secteur aussi concurrentiel que le commerce de proximité, négliger l'aspect esthétique des vitrines n'attirera pas le chaland mais au contraire fera fuir la clientèle. Vitrines déglinguées et façades défraîchies n'attirent pas la clientèle.

J'attirerai également votre attention sur le fait que je rencontre très souvent les commerçants et fait remonter leurs doléances au Collège. D'ailleurs, lors des dernières réunions de commerçants organisées par le département des classes moyennes, on a constaté que certains commerçants — dont ceux auxquels vous faites allusion — n'étaient ni présents ni représentés.

Sachez également qu'afin d'aider nos commerces, nous sommes occupés à préparer notre candidature auprès des autorités régionales compétentes pour que le statut de zone touristique soit accordée à la place Charles Rogier, Madou, Botanique et Rogier. Ce qui impliquerait notamment que les commerces de la chaussée de Louvain seront ouverts 7 jours sur 7.

De plus, dès que les travaux seront terminés à la tour Astro, plusieurs institutions importantes vont s'y installer comme Actiris, VDAB ainsi que Bruxelles-formation. Ce qui ne manquera pas d'attirer de nombreux visiteurs bruxellois vers cette zone et favorisera ainsi d'avantage l'attractivité des commerces situées dans la chaussée de Louvain et ses environs.

Autre mesure pour aider les commerçants, le Collège envisage d'instaurer sur le territoire communal le premier quart d'heure gratuit dans sa politique de

stationnement.

Monsieur le Président : Concernant votre seconde question, il n'est pas dans les intentions de ce Collège de soutenir un PPAS qui n'est pas dans l'intérêt des habitants mais uniquement dans l'intérêt particulier de quelques uns.

Concernant votre troisième question à propos du réaménagement de la chaussée de Louvain, place Madou et rue Scailquin, vous avez pu constater que dès l'entame de notre législature, nous avons multiplié les rencontres afin de faire retirer les blocs de bétons, la couleur jaune ainsi que les carcasses de voitures qui défiguraient cette artère commerciale. Avec le ministre de la mobilité, nous avons pu avancer sur ce dossier et avons mis en place de nouveaux aménagements provisoires. Ces travaux ont permis de redorer l'image de cette entrée de ville. La place Madou a été réaménagée avec goût et un nouveau sigle accueille les visiteurs : « I Love Saint Josse ».

Ces nouveaux aménagements font leur effet puisque nous accueillons aujourd'hui de nouvelles enseignes qui rencontrent un certain succès dans cette zone.

En ce qui concerne le projet d'aménagement de la rue Scailquin, place Madou et chaussée de Louvain, les contacts se poursuivent avec la région et une présentation du projet devrait normalement avoir lieu très prochainement.

Monsieur Roekens : Mon souci le plus fort est que l'on ne se retrouve avec une chaussée de Louvain à moitié vide. Si l'enseigne principale, celle que tout le monde connaît et que tout le monde associe à la chaussée de Louvain, venait à disparaître, nous nous retrouverions littéralement avec la moitié de la chaussée vide. Il faut à tout prix éviter cette situation qui porterait préjudice à notre image.

Envisagez-vous cette possibilité ? Que ferez-vous ?

Monsieur le Président : De notre côté, l'échevin l'a rappelé, nous visons à devenir une zone touristique afin de rendre encore plus attractifs certaines zones de Saint-Josse. Secondement, le réaménagement de l'avenue de l'Astronomie, de la rue Scailquin, de l'esplanade Madou et de la chaussée de Louvain va redorer l'image. Troisièmement, nous allons accueillir à la tour Astro énormément de travailleurs, de Bruxelles-Formation notamment, Actiris et le VDAB et à côté, ce sera l'enseignement de promotion sociale qui va venir s'installer. Quatrièmement, nous allons réaliser la maison des cultures. C'est un quartier qui est en pleine mutation, il suffit de voir les enseignes qui s'y installent. Concernant l'enseigne à laquelle vous faites allusion, elle est dépassée. Ce secteur est concurrentiel. Nous ne pouvons pas nous immiscer dans ces affaires privées et nous n'avons pas les moyens d'acquérir ces bâtiments. Je suis convaincu que les investisseurs vont se presser au portillon.

Monsieur Roekens : Nous venons d'apprendre que la candidature comme zone touristique de la rue de Brabant a été refusée, qu'en est-il de celle de la chaussée de Louvain ? Pensez-vous qu'elle présente un meilleur dossier ?

Monsieur le Président : Ce serait pour nous une immense déception que de ne pas voir Saint-Josse reprise dans la zone touristique. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour la rue de Brabant. La région bruxelloise ne peut pas vivre uniquement par son centre ville, d'autres quartiers méritent que l'on s'y arrête. Il y a plus de 3000 chambres d'hôtels, pour les touristes et les hommes d'affaires, il y a vraiment une nécessité que l'Horeca puisse fonctionner encore plus et créer des emplois. J'ose espérer que la réponse sera

favorable. Nous espérons pouvoir déposer le dossier à la fin du mois de juin.

32. Interpellation de Monsieur Frederic ROEKENS concernant « Mobilité et stationnement à Saint-Josse ».

Meneer Roekens : Geachte heer burgemeester, geachte heer de gemeentesecretaris,

Eerder deze maand communiceerde staatssecretaris voor verkeersveiligheid Bianca Debaets over het weghalen door het gewest van een illegaal verkeersbord dat aan de Steurssquare parkeren op de stoep toeliet tijdens de nacht. Dit initiatief, genomen door de vorige burgemeester, was volledig in strijd met de verkeerswetgeving en werd door eco-lo-groen in de gemeenteraad meermaals aangekaart hoewel u in de pers verklaart dat u niet was geïnformeerd over het probleem.

In de pers reageerde u door te stellen dat de parkeerdruk in Sint-Joost erg hoog is en dat de gemeente zoekt naar alternatieven. In uw beleidsnota 2012-2018 gaf u reeds aan dat en ik citeer :

"Wat het parkeerbeleid betreft, zal het College een studie aanvragen, die de problematische zones zal aanwijzen op het gebied van parkeergelegenheid. In de afwachting van de conclusies van deze studie, wenst het College de ondernemingen, de kantoorgebouwen en anderen aan te moedigen om hun niet gebruikte parkings 's nachts en in het weekend aan de bewoners ter beschikking te stellen volgens nog vast te stellen modaliteiten. Alsook, wenst het College met de parkeerbedrijven te onderhandelen over preferentiële tarieven voor bewoners en handelaars. Het doel van het College is het tot stand brengen van een parkeerbeleid dat aan alle verwachtingen van de inwoners voldoet en dat eveneens afgestemd is op het Regionaal Parkeerbeleidsplan."

Vragen;

- Kan u het aantal parkeerplaatsen op de openbare weg in Sint-Joost opsommen alsook het aantal uitgedeelde parkeerkaarten? Beschikt u over deze cijfers op wijk- of straatniveau? Waar is de parkeerdruk het hoogst?
- Kan u de gemeente informeren over de stand van zaken van de studie over parkeren in de gemeente en over de initiatieven die wel of niet zijn genomen inzake het opstellen van privéparkings voor buurtbewoners. Is dit alles afgestemd met het regionaal parkeerbeleidsplan?
- Hoeveel staat het met onderhandelingen over preferentiële tarieven in openbare parkings (zoals onder Rogierplein bvb).
- Wanneer zal de gemeenteraad kunnen stemmen over de renovatie en exploitatie van de onderbezette gemeentelijke Scailquinparking en zal de gemeente er preferentiële tarieven voor buurtbewoners voorzien? Zal het college initiatieven nemen om de eveneens onderbezette gemeentelijke parking in de Dwarsstraat aantrekkelijker te maken voor buurtbewoners?
- Wanneer zullen de beloofde 'grenelles de la mobilité' daadwerkelijk worden georganiseerd om bewoners en andere actoren de kans te geven om hun mening te geven over mobiliteitsvraagstukken?

Monsieur le Président : Concernant votre première question, le total des places en voiries est d'environ 3230, pour l'instant. Il faut savoir que Saint-Josse propose 14 à 15 places de stationnement pour 100 habitants. Il s'agit du taux le plus faible de la région bruxelloise —et ce depuis plusieurs décennies— la moyenne régionale étant de 20. La seconde commune après nous est à 19,9. Au niveau de la seconde couronne, ils sont à 30~35 et même parfois 40. La pression sur le stationnement à Saint-Josse est donc

réelle.

Nous n'avons pas de chiffre par rue, il ne nous est donc pas possible de déterminer de manière précise les endroits où la pression sur le stationnement riverain est la plus forte.

Concernant votre deuxième question, les leviers pour encourager la mise en partage des emplacements de stationnement privés, entreprises et autres, par les riverains sont actuellement à l'étude par un groupe de travail au sein de l'administration. Ces dispositions communales complèteront les dispositions régionales. Nous avons cependant déjà pris des initiatives qui portent leurs fruits. A la tour Astro, qui devrait se terminer —nous l'espérons— d'ici la fin de l'année, il y a plus de 50 places qui devront s'ouvrir à des prix raisonnables pour les habitants. Il s'agit là d'un bel exemple d'une tour qui ne va pas uniquement profiter à ses utilisateurs travailleurs. Il y aura au rez-de-chaussée un Horeca avec terrasse qui permettra aussi aux habitants et passants d'en profiter et également des places de stationnement ouvertes aux habitants. Il s'agit d'une convention qui sera signée entre Actiris et la commune.

Je ne vais pas revenir sur la Silver tower dans le quartier Nord, là aussi des emplacements sont prévus pour les riverains dans le cadre du permis d'urbanisme que le secrétaire d'état de l'époque avait délivré.

Concernant votre troisième question, aucune négociation n'a été entamée à ce jour en la matière.

Pour répondre à votre quatrième question, une étude par un bureau d'architecture spécialisé dans les parkings est actuellement en cours. Celle-ci se déroule jusque cet été. Ensuite, un cahier des charges sera rédigé en vue des travaux de rénovation à effectuer, ainsi qu'un marché de concession. Ces démarches prennent du temps pour assurer la qualité de celles-ci.

La question du tarif préférentiel pour les riverains n'a pas encore été envisagée plus avant comme condition obligatoire dans le marché de concession. Aucune décision n'a encore été prise à ce niveau là ; cette disposition sera évaluée au moment de rédiger l'offre de marché public.

Concernant le parking rue Traversière, je rappelle que la concession a été réalisée et un gestionnaire gère le site. Nous ne pouvons dès lors pas intervenir avec des injonctions. Il n'existe pas actuellement de tarif préférentiel. Cependant, la priorité est donnée aux riverains dans la gestion des places. En effet, dès qu'une demande de la part d'un riverain est formulée pour un emplacement, celle-ci est traitée en priorité et généralement acceptée. Le prix d'une location mensuelle est de 120 euros/mois TVAC.

Concernant votre dernière question, le calendrier de travail du Grenelle de la Mobilité a du être ajusté. Un comité d'accompagnement doit être fixé prochainement. Les bureaux d'études envisagent la concertation durant la semaine de la Mobilité mi-septembre, mais cette échéance doit encore être confirmée lors d'une prochaine réunion qui devrait avoir lieu dans un peu moins de 10 jours.

Monsieur Roekens : Vous n'avez pas répondu à ma question quant au nombre de cartes de riverain.

Monsieur le Président : Je n'ai pas le chiffre mais nous pouvons vous le communiquer.

Monsieur Roekens : Concernant le parking rue Traversière, peu de gens le connaissent. Il n'est indiqué nulle part, il n'y a pas de panneau sur la petite ceinture ni même rue Royale, je pense que vous devriez songer à l'installation de panneaux afin d'informer les clients potentiels qu'un parking est disponible. De nombreux clients du Botanique, par exemple, n'en connaissent pas l'existence alors qu'il est situé à une centaine de mètres.

Je pense qu'il faudrait faire de la publicité pour ce parking.

Monsieur le Président : Le Botanique travaille avec le parking pour les soirées. Il y a un autre élément, qui nous renvoie à la conception du parking, c'est son entrée qui est difficile. Les gens s'y rendent une fois puis n'y retournent plus.

Monsieur Mouhssin : Y aurait-il un problème de conception ? Je ne comprends pas que l'on ait investi des centaines de milliers d'euros si pas des millions dans ce projet et qu'un architecte soit parvenu à réaliser un parking dans lequel on ne sait pas entrer et que nous ne pourrions pas nous retourner contre un intervenant ?

Monsieur le Président : Nous avons eu une commission réunie à ce sujet, nous avons étudié toutes ces questions sur le plan juridique mais il est malheureusement bien trop tard.

33. Fête des familles ; question orale de Monsieur Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.

Monsieur Mouhssin : Je me suis rendu à la fête des familles organisée par la commune au stade George Pètre. Celle-ci se déroulait simultanément à la brocante chaussée d'Haecht. Ceci m'a surpris, il avait fort peu de monde au stade.

Je m'interroge sur le choix de cette date et sur le coût que l'organisation de l'événement représente. Avez-vous des chiffres sur la fréquentation de l'activité ? Je pense qu'il y a un réel souci quant au choix de la date, avez-vous l'intention de la maintenir simultanément à la braderie ?

Monsieur le Président : Cette évaluation a été réalisée dans le chef de ceux qui ont porté ce projet, les discussions vont vers une seule journée d'événements. Ceci étant, une réunion d'évaluation va être tenue au niveau du comité d'accompagnement et nous évaluerons. Il est vrai que deux grands événements un même jour n'est peut être pas le plus judicieux. C'est malgré tout un succès car il s'agissait d'une première. La popularité d'un événement vient avec le temps et les éditions successives.

34. Question orale de Madame Pauline WARNOTTE concernant « l'intégration des moins valides : Saint-Josse accuse-t-elle un handicap ? » au Conseil communal du 30 mai 2016.

Madame Warnotte : En 2012, un appel aux communes à réaffirmer leur adhésion à la Charte communale de l'intégration de la Personne Handicapée a été effectué (<http://www.asph.be/AuQuotidien/MaCommune/charte-communale-integration-pers-handicapees/Pages/default.aspx>). Cette Charte, qui vise à réaliser l'intégration et

l'inclusion à part entière des personnes handicapées dans la vie communale, contient 15 principes. L'accent est notamment mis sur l'accessibilité, les loisirs et la politique sociale.

Si l'on peut se féliciter que la Commune de Saint-Josse ait décidé d'adhérer à cette Charte, force est cependant de constater que dans les faits, de nombreux obstacles se dressent toujours, au quotidien, pour les personnes présentant un handicap. En particulier, l'accessibilité, y compris aux bâtiments communaux, laisse à désirer. A titre d'exemple, si une rampe a bien été construite pour se rendre à l'administration communale, le poids de la porte d'entrée rend l'accès au bâtiment difficile. Par ailleurs, aucune des toilettes du bâtiment n'est adaptée aux personnes en chaise roulante.

Le Label Handicity® existe par ailleurs pour encourager les communes qui travaillent pour l'intégration des personnes handicapées dans les différentes facettes de la vie communale (<http://www.asph.be/AuQuotidien/MaCommune/label-handicity/Pages/default.aspx>). Six communes bruxelloises se sont déjà vu octroyer de ce label (Jette et Saint-Gilles depuis 2006, Anderlecht, Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean et Woluwe-Saint-Pierre depuis 2012) et une autre (Koekelberg) est candidate pour 2018. Saint-Josse ne figure cependant malheureusement pas parmi elles.

Mes questions sont donc les suivantes :

Quelles sont les mesures qui ont été mises en œuvre à la suite de l'adhésion à la Charte communale de l'intégration de la Personne Handicapée ? En particulier, un organe de consultation des personnes handicapées, tel que recommandé par la Charte, a-t-il été mis en place au sein de la commune ? Si oui, quelle forme a-t-il pris, quelle est sa composition et combien de fois s'est-il réuni ? Si non, dans quel délai et sous quelle forme celui-ci sera-t-il installé ?

Combien de personnes avec un handicap l'administration communale compte-t-elle parmi son personnel ? Combien cela représente-t-il en termes de pourcentages du personnel communal ?

Quelles sont les mesures de sensibilisation du personnel communal à l'égard du personnel handicapé qui ont été mises en œuvre ?

Le personnel communal est-il formé à la langue des signes pour l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes ? Si oui dans quelle(s) langue(s) ?

Le Collège compte-t-il poser la candidature de Saint-Josse au label Handicity® en 2018 ? Si oui, quelles sont les intégrations de la dimension « personnes handicapées » dans les différents projets communaux qui sont envisagées ? Si non, pourquoi ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Madame Namli : En ce qui concerne votre première question, je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous avons effectué un essai avec le personnel communal le 14 avril. La porte d'entrée pose problème. Nous avons récemment déposé au Collège un dossier afin de faire réaliser une étude à ce sujet. Le Collège est sensible aux problèmes rencontrés par les personnes porteuses d'un handicap, nous ne sommes pas là pour les discriminer. Il y avait un projet du temps où Monsieur Jabbour était échevin des travaux publics. Pour tout ce qui concerne l'accès aux sanitaires par les personnes à mobilité réduite, j'espère que nous allons revenir là dessus. Nous avons signé la charte et réalisé pas mal de choses. Nous avons réalisé une étude sur les enfants porteurs de handicap et une

conférence a eu lieu le 24 avril 2014. Au niveau des écoles et des crèches, nous inscrivons les enfants porteurs d'un handicap léger, nous essayons de réaliser le maximum possible.

Nous espérons être candidat en 2018 au label Handicity.

Pour les enfants sourds notamment, nous travaillons beaucoup avec la maison des sourds. Nous avons soutenu deux projets pendant les vacances de Pâques et Carnaval.

Madame Warnotte : Je me réjouis pour le label Handicity. J'espère réellement que la commune pourra l'obtenir en 2018. Ce serait une excellente initiative.

Madame Namli : Nous souhaitons également mettre en place le conseil consultatif handicap.

Madame Warnotte : Dans la mesure où j'ai introduit cette demande tardivement, serait-il possible d'obtenir une réponse écrite ?

Monsieur Mouhssin : Et la porte ? Ne peut-on pas se concentrer sur cette porte qui est l'obstacle entre le citoyen en situation de handicap et l'administration ?

Madame Namli : Nous allons étudier cela.

Fin de la séance publique à 23h45.